

Algeria : Consultation de 2006 au titre de l'article IV—Rapport des services ; note d'information au public sur la discussion du Conseil; et déclaration de l'administrateur pour l'Algérie.

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2006 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **10 janvier 2007** avec les représentants de l'Algérie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 18 décembre 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 10 janvier 2007**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration des autorités algériennes/de l'administrateur pour l'Algérie.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.
Questions choisies

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 18 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ALGÉRIE

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2006 au titre de l'article IV

Préparé par les représentants des services du FMI
pour les consultations de 2006 avec l'Algérie

Approuvé par Amor Tahari et Scott Brown

Le 18 décembre 2006

- Les consultations de 2006 au titre de l'article IV ont été tenues à Alger du 4 au 18 octobre 2006. L'équipe des services du FMI était composée de J.E. De Vrijer (chef), N. Laframboise, B. Loko, G. Sensenbrenner et K. Kpodar (EP) (tous de MCD).
- La mission a eu des entretiens avec le Ministre des finances, Mourad Meldeci, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohammed Laksaci, le Ministre de l'énergie et des mines, Chakib Khelil, le Ministre délégué à la réforme du secteur financier, Karim Djoudi, d'autres hauts fonctionnaires, des députés, le directeur du plus important syndicat (UGTA) et des représentants du monde bancaire et des affaires. S. Maherzi, conseiller de l'Administrateur pour l'Algérie, a participé aux entretiens. La mission a rendu public un communiqué de presse et a tenu une conférence de presse avant son départ.
- En septembre 1997, l'Algérie a accepté les obligations au titre des paragraphes 2(a), 3 et 4 de l'article VIII. Le régime de change de l'Algérie est un régime de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change.
- L'Algérie a procédé en novembre 2005 au rachat anticipé et intégral de ses tirages sur le FMI.
- Malgré certaines faiblesses, la base de données statistiques est généralement satisfaisante à des fins de surveillance. En février 2006, l'Algérie a décidé de participer au Système général de diffusion des données (SGDD).
- Les autorités ont fait paraître les rapports des consultations au titre de l'article IV tenues depuis 2000; elles ont également rendu publics l'évaluation de la stabilité du système financier et le Rapport de 2004 sur l'observation des normes et codes- module budgétaire.

Résumé analytique	4
I. Contexte et principaux défis	6
II. Évolution et perspectives économiques	8
A. Évolution économique récente	8
B. Perspectives à moyen terme	12
III. Entretiens de politiques (économiques)	13
A. Gestion des recettes en hydrocarbures et politiques macroéconomiques	14
B. Réformes structurelles	16
IV. Évaluation des services du FMI	19
Encadrés	
1. Priorités concernant la surveillance du FMI	7
2. Paiement anticipé de la dette extérieure, 2004–06	10
3. Viabilité budgétaire à long terme	13
4. Examen des dépenses publiques de 2005–06	15
Graphiques	
1. Croissance du PIB réel, 2001–06	8
2. IPC, septembre 2001–septembre 2006	8
3. Évolution de la position extérieure, 2001–06	8
4. Taux de change effectifs réels et nominaux, août 1998–août 2006	9
5. Taux de change nominaux, janvier 2001–septembre 2006	9
6. Soldes budgétaires globaux et hors hydrocarbures, 2001–06	9
7. Orientation de la politique monétaire, 2001–06	11
8. Ratio créances improductives/total des prêts, 2004–05	11
9. L'Algérie et ses concurrents : indice global de la facilité de faire des affaires, 2006	15
10. Taux de change effectifs réels et TCER d'équilibre, 1970–2005	16
11. Prix des carburants, fin juin 2006	18
Tableaux	
1. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2003–11	21
2. Balance des paiements, 2003–11	23
3. Résumé des opérations de l'administration centrale, 2003–11	24
4. Situation monétaire, 2003–07	26
5. Compte de patrimoine de la Banque d'Algérie, 2003–07	27
6. Compte de patrimoine des banques créatrices de monnaie, 2003–07	28
7. Sélection des indicateurs de vulnérabilité, 2003–06	29
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005	30

Appendices

I. Relations avec le FMI.....	31
II. Relations avec la Banque mondiale	35
III. Questions statistiques.....	37

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Les résultats économiques encourageants de l'Algérie ces cinq dernières années sont en partie attribuables à une conjoncture internationale favorable et à des politiques macroéconomiques appropriées. La croissance économique a été soutenue, l'inflation est demeurée faible et le chômage, bien qu'élevé, a diminué de manière constante. La croissance est censée diminuer provisoirement en 2006 par suite d'une baisse de la production des hydrocarbures et l'inflation est en hausse. La forte croissance des recettes d'hydrocarbures a permis une hausse très sensible de l'investissement public et une augmentation des salaires dans la fonction publique. La dette extérieure a été en bonne partie payée d'avance en 2006 et la position extérieure a continué de s'affermir.
- Les perspectives économiques à moyen terme de l'Algérie sont favorables. Comme les cours mondiaux des hydrocarbures sont censés demeurer relativement élevés, il y a tout lieu de croire que l'excédent actuel du compte courant se maintiendra à un niveau élevé et que les réserves internationales brutes augmenteront davantage. La croissance du PIB hors hydrocarbures se maintiendra vraisemblablement à 5 %. Toutefois, l'importante hausse projetée de l'investissement public au cours des prochaines années et la propagation des hausses salariales de la fonction publique au reste de l'économie entraîneront vraisemblablement une légère hausse de l'inflation.
- Les principaux défis de l'Algérie sont de parvenir à une croissance soutenue et de réduire le chômage tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Les consultations au titre de l'article IV ont été centrées sur une bonne gestion des recettes d'hydrocarbures et sur les principales réformes structurelles, notamment dans le secteur financier.
- L'ambitieux programme d'investissement public exige des efforts constants en vue d'assurer la qualité de ces dépenses. Les autorités ont commencé à réévaluer les projets inclus dans le programme d'investissement et se sont engagées à tenir compte des recommandations de l'examen des dépenses publiques effectué en concertation avec la Banque mondiale. Le Pacte national économique et social conclu récemment est favorable à l'établissement de liens entre les augmentations de salaires réels et la croissance de la productivité et les résultats économiques dans le secteur des hydrocarbures. Il s'agit donc d'une étape importante.
- Compte tenu de l'expansion budgétaire et des augmentations salariales, il faudra un resserrement de la politique monétaire et une gestion souple du taux de change pour maîtriser l'inflation. Les autorités signalent qu'elles ont l'intention de poursuivre leur gestion flexible du taux de change et d'accroître le taux d'intérêt de la Banque d'Algérie afin qu'il demeure positif en termes réels.
- Les autorités sont conscientes de la nécessité d'accélérer les réformes structurelles visant à encourager l'investissement privé et la création d'emplois. Il importe au plus haut point de poursuivre les réformes en cours du secteur bancaire, notamment la privatisation de la première banque publique. Les autorités projettent de continuer la libéralisation du secteur extérieur et de poursuivre les efforts d'intensification de la coopération régionale avec les

pays du Maghreb. Elles ont également l'intention d'accélérer les autres réformes structurelles, notamment en simplifiant le régime fiscal, en menant à bonne fin la réforme en cours de l'administration des impôts, en modernisant l'administration douanière et en permettant aux prix mondiaux du pétrole de se répercuter davantage sur les prix énergétiques intérieurs.

I. CONTEXTE ET PRINCIPAUX DÉFIS

1. **Les résultats économiques encourageants de l'Algérie ces cinq dernières années sont en partie attribuables à une conjoncture internationale favorable et à des politiques macroéconomiques appropriées.** Le taux annuel moyen de croissance économique au cours de la période 2001–2005 a été de 5 ½ % et l'inflation est restée faible. Bien que le taux de chômage demeure élevé—il était de 15,3 % en 2005¹—, il a diminué de manière constante. L'importante position de l'Algérie en tant qu'exportateur d'hydrocarbures a permis d'améliorer sensiblement les situations budgétaire et extérieure du pays.²

2. **La situation politique de l'Algérie est relativement stable.** En mai 2006, le Premier ministre Ahmed Ouyahia a été remplacé par M. Abdelaziz Belkhadem, secrétaire général du principal parti au sein de la coalition au pouvoir. Le nouveau Premier ministre s'est dit favorable à une modification constitutionnelle qui permettrait au président de solliciter un troisième mandat. Des élections parlementaires sont prévues en 2007 et des élections présidentielles en 2009.

3. **Les principaux défis de l'Algérie consistent à assurer une croissance soutenue et à réduire le chômage tout en maintenant la stabilité macroéconomique.** Le programme économique des autorités pour la période 2005–2009 propose de relever ces défis : a) en utilisant une partie des recettes d'hydrocarbures à des fins d'investissement public dans les principaux secteurs, notamment les infrastructures, l'habitat, l'éducation et les soins de santé, tout en poursuivant les politiques macroéconomiques appropriées ; et b) en entreprenant des réformes structurelles, en particulier dans le secteur financier, afin d'effectuer la transition vers une économie ouverte axée sur le marché. La surveillance du FMI ces dernières années a été centrée sur ces domaines. Les autorités ont exprimé leur satisfaction concernant l'assistance technique et les avis de politique générale du FMI et s'en sont inspirées dans l'élaboration de leurs politiques.

¹ En excluant une hausse sensible du travail domestique et des emplois temporaires en 2004–2005, les services du FMI ont estimé que le taux de chômage a été légèrement inférieur à 21 % en 2005 (voir le document de Questions générales intitulé « The Labor Market and Unemployment in Algeria » (Le marché du travail et le chômage en Algérie). Le taux de chômage des jeunes en 2005 est estimé à 31 %.

² Au huitième rang pour ce qui est de l'ampleur de ses réserves prouvées de gaz naturel, l'Algérie est le troisième plus important exportateur mondial de ce produit et le dixième plus important exportateur de pétrole. En 2004, la production de gaz a été de 225 millions de mètres cubes par jour (environ 3 % de la production mondiale) et la production de produits liquides du pétrole a été de 1,9 million de barils par jour (environ 2 ½ % de la production mondiale).

Encadré 1. Priorités concernant la surveillance du FMI			
Objectif	Instruments	Avis de politique générale	Apport du FMI
Améliorer les perspectives de croissance et réduire le chômage	Saine gestion de la richesse des hydrocarbures	Établir la politique budgétaire dans un cadre à long terme et maintenir la stabilité macroéconomique	Surveillance
		Sélection judicieuse des dépenses publiques axées sur l'amélioration des infrastructures, la consolidation des secteurs sociaux et l'accompagnement des réformes structurelles.	Coordination avec la Banque mondiale concernant l'examen des dépenses publiques et la modernisation de la gestion budgétaire
		Gestion prudente de la liquidité et gestion souple du taux de change	Surveillance
	Réformes structurelles axées sur la promotion des activités du secteur privé	Réforme du secteur financier	Mise à jour de l'évaluation de la stabilité du système financier en 2007; assistance technique de MCM en matière de restructuration et de contrôles bancaires
		Libéralisation des échanges et coopération régionale	Surveillance; conférences régionales sur la facilitation du commerce (novembre 2005) et sur l'intégration et les réformes du secteur financier (déc.2006)
		Simplification du régime de change des transactions courantes	Début de l'assistance technique de MCM/Département juridique en juillet 2005
		Simplification du régime fiscal et incitatif des entreprises privées et modernisation de l'administration des impôts.	Assistance technique du Département des finances publiques

II. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

A. Évolution économique récente

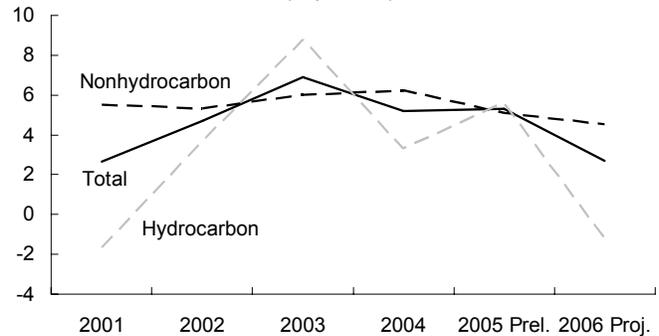
4. **Un ralentissement temporaire de la croissance économique est prévu en 2006.** Par suite d'une baisse de la production d'hydrocarbures occasionnée par des travaux d'entretien, on prévoit que la croissance du PIB réel diminuera en 2006, passant d'environ 5 ½ % en 2005 à environ 3 % en 2006. La croissance du PIB hors hydrocarbures (PIBHH) est censée se maintenir à 4 ½ % par suite d'une activité soutenue dans le secteur des bâtiments et travaux publics résultant de l'importante impulsion budgétaire, ainsi que dans le secteur de l'agriculture.

5. **L'inflation est en hausse.** L'inflation des prix à la consommation est demeurée faible jusqu'au milieu de 2006 mais a atteint presque 5 % (sur douze mois) en septembre, ce qui s'explique surtout par un rebondissement des prix alimentaires, qui avait baissé à la suite des bonnes récoltes de 2005.

6. **La position extérieure de l'Algérie a continué de s'améliorer en 2006.**

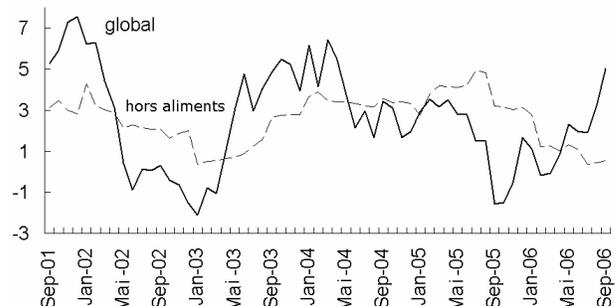
Compte tenu des prix mondiaux élevés du pétrole, on prévoit que l'excédent du compte des transactions courantes augmentera davantage, passant de 21 % du PIB en 2005 à 24 ½ % du PIB l'année suivante. Les réserves extérieures brutes totalisaient 70 milliards de dollars à la fin de septembre 2006 (deux années de couverture des importations de la prochaine année). Après un remboursement anticipé de dette de 10 ½ milliards de dollars, y compris aux créanciers des Clubs de Paris et de Londres, le ratio dette extérieure/PIB est censé passer de 17 % en 2005 à moins de 4½ % en 2006.

Figure 1. Real GDP Growth, 2001–06
(In percent)



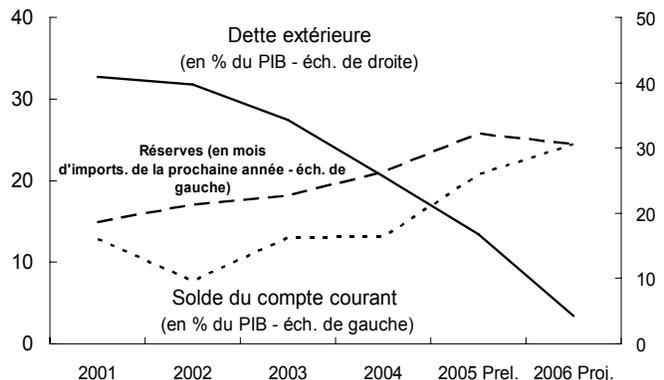
Sources: Algerian authorities; and Fund staff estimates and projections.

Graphique 2. IPC, septembre 2001–septembre 2006
(variation annuelle en %)



Source: Autorités algériennes.

Graphique 3. Évolution de la position extérieure, 2001–06

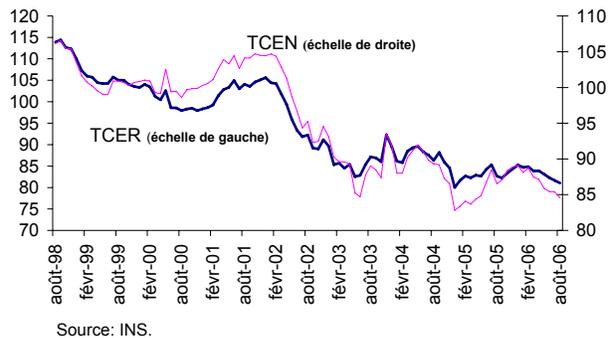


Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI.

7. **Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié d'environ 5 % au cours des huit premiers mois de 2006**, surtout par suite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. À cause de l'obligation de rétrocession intégrale des recettes provenant des exportations d'hydrocarbures imposée par l'Algérie, la Banque d'Algérie (BA) est le principal vendeur de devises étrangères aux banques. Cette position aide la BA à maintenir le TCER à peu près à son niveau de fin 2003, niveau que les autorités estiment proche de l'équilibre. Compte tenu du faible écart d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires commerciaux, cette politique a également eu pour effet de réduire la variabilité du taux de change dinar/dollar depuis le début de 2004. L'écart entre les taux du marché parallèle illégal et les taux de change officiels a apparemment disparu au début de 2006, à la suite de mesures visant à réduire la taille du secteur informel de l'économie (y compris une augmentation du capital minimum requis de la part des importateurs).

8. **La forte croissance des recettes d'hydrocarbures a permis de financer une augmentation importante des dépenses publiques.** Dans le budget supplémentaire de 2006, le programme d'investissement public de 2005–09 a été accru de 73 millions à 90 millions de dollars. Les salaires de la fonction publique ont été accrus de 15–16 % à compter du 1^{er} juillet 2006, surtout à titre de compensation pour l'inflation des années

Graphique 4. Taux de change effectifs réels et nominaux, août 1998–août 2006 (1995=100)



Graphique 5. Taux de change nominaux, janvier 2001–octobre 2006 (moyennes mensuelles)

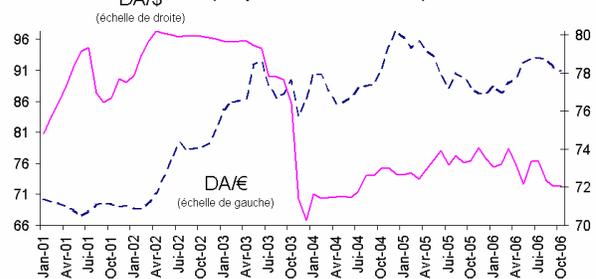
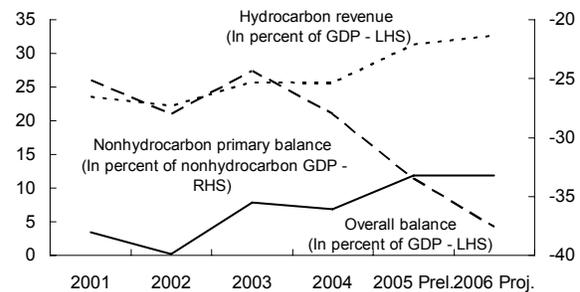


Figure 6. Overall and Nonhydrocarbon Fiscal Balances, 2001–06



Encadré 2. Paiement anticipé de la dette extérieure, 2004–06

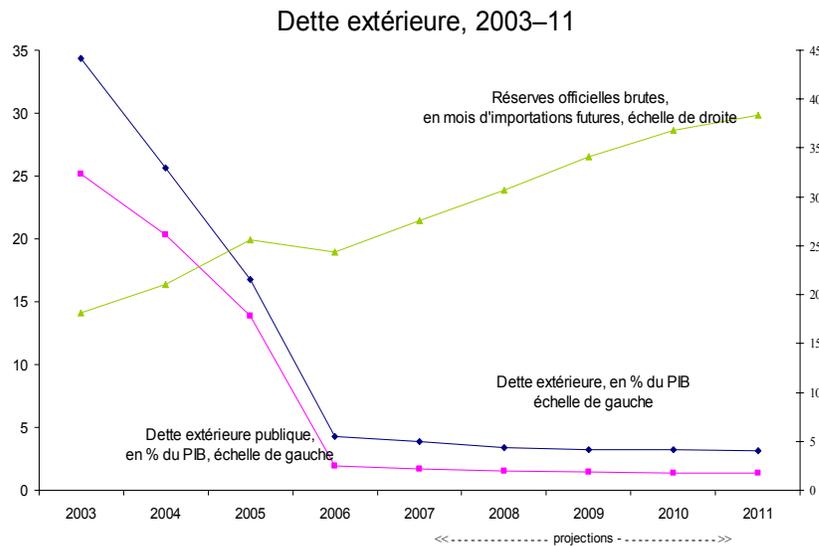
Compte tenu des importantes recettes au titre des exportations d'hydrocarbures, les autorités ont décidé en 2004 de rembourser par anticipation la dette extérieure officielle et de plafonner les emprunts non concessionnels. Depuis 2004, l'Algérie a remboursé avant échéance environ 14 millions de dollars au titre de sa dette extérieure.

À la fin de 2003, la dette extérieure de l'Algérie totalisait 23,4 milliards de dollars (à l'exclusion de la dette payable à la Russie remontant à l'époque soviétique), dont 12,2 milliards de dollars de dette rééchelonnée aux Clubs de Paris et de Londres et 5 millions de dollars devant être remboursés à des créanciers multilatéraux.

En 2004–05, l'Algérie a remboursé par anticipation 3,3 milliards de dollars, notamment à ses créanciers multilatéraux, dont le FMI. En mars 2006, la Russie a annulé des créances de l'époque soviétique totalisant 4,7 milliards de dollars en échange d'un engagement de l'Algérie à importer des biens et services russes d'une valeur équivalente sur une période non définie. C'est ainsi qu'ont été posés les jalons d'une approbation par le Club de Paris en mai 2006 de la requête de l'Algérie visant à payer par anticipation l'encours de sa dette (à sa valeur nominale). À la suite de négociations bilatérales, la dette des Clubs de Paris et de Londres, évaluée à 8,5 milliards de dollars, a été payée par anticipation vers la fin de 2006. Une somme supplémentaire de 2 milliards de dollars a également été versée par anticipation aux créanciers multilatéraux en 2006.

Le ratio dette extérieure/PIB de l'Algérie est passé d'environ 34 % du PIB à la fin de 2003 à moins de 4,5 % à la fin de 2006 ; on prévoit qu'il diminuera à 3 % d'ici 2011. Parallèlement, le ratio de couverture des réserves est passé de 18 mois en 2003 à près de 25 mois en 2006 et on prévoit qu'il atteindra 38 mois d'ici 2011. Dans une telle conjoncture, la dette extérieure de l'Algérie demeurera vraisemblablement stable sur le moyen terme. Fort de ces données, les autorités ont l'intention d'obtenir une notation d'emprunteur souverain.

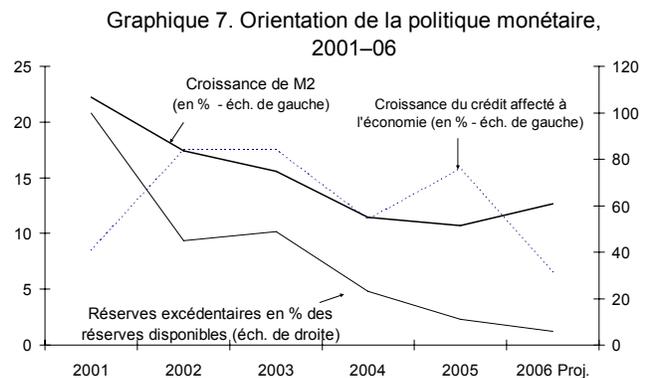
Sa participation de l'Algérie en tant que créancier à l'Initiative renforcée PPTTE a été soumise à l'approbation des autorités.



antérieures.³ C'est pourquoi on prévoit une augmentation du déficit primaire hors hydrocarbures, qui passera d'environ 33½ % du PIBHH en 2005 à près de 37½ % en 2006. Toutefois, à 12 % du PIB en 2006, l'excédent budgétaire global demeurera élevé.

9. La politique monétaire est demeurée prudente, conformément à la volonté des autorités de maîtriser l'inflation.

En 2006, la Banque d'Algérie a continué d'absorber la plus grande part de la liquidité excédentaire du système bancaire au moyen d'enchères afin de contrebalancer la stimulation budgétaire et la croissance rapide des dépôts bancaires de la société nationale de pétrole (Sonatrach). L'expansion du crédit à l'économie s'est ralentie.

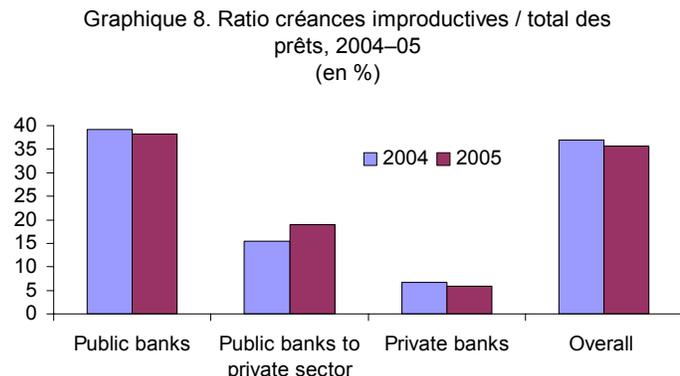


Sources: Autorités algérienne; et projections et estimations des services du FMI.

10. Des progrès ont été enregistrés en matière de réformes structurelles en 2006.

Dans le secteur financier, le processus de privatisation de la première banque publique et la modernisation du système de paiements sont en cours. La régie des autres banques publiques est en voie de consolidation et leur surveillance, fondée principalement sur des contrôles sur place, est devenue plus active.

Toutefois, les créances improductives des banques publiques demeurent élevées. Le taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés a été réduit de 30 % à 25 %. En outre, les autorités ont décidé de simplifier la fiscalité des petites entreprises en adoptant une taxe forfaitaire unique.⁴ Une nouvelle loi sur les hydrocarbures a été adoptée en 2005, qui prévoit notamment une plus grande



Source: Autorités algériennes.

libéralisation de l'investissement dans ce secteur. En 2006, les autorités ont modifié la nouvelle loi pour rétablir la participation majoritaire de Sonatrach dans tous les contrats conclus avec les sociétés internationales d'hydrocarbures. La privatisation des entreprises publiques progresse et une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en janvier 2006.

³ La dernière hausse du salaire minimum, qui n'exerçait qu'un effet limité sur la structure des salaires, remonte à janvier 2004, lorsque les autorités l'ont accru de 25 % par rapport à son niveau de janvier 2001.

⁴ Le taux d'imposition correspondra à 6 % du chiffre d'affaires dans le cas des commerçants et à 12 % du chiffre d'affaires dans le cas des autres petites entreprises.

B. Perspectives à moyen terme

11. **Tout indique que la position extérieure de l'Algérie demeurera solide.** Comme les prix pétroliers sont censés demeurer relativement élevés et que les autorités ont décidé de plafonner l'expansion de la production d'hydrocarbures, on prévoit que les exportations annuelles d'hydrocarbures totaliseront en moyenne 55 ½ milliards de dollars jusqu'à 2011. Étant donné les investissements importants de l'administration publique et de Sonatrach, il y a lieu de prévoir une augmentation sensible des importations. Bien que diminuant progressivement, l'excédent du compte des transactions courantes demeurera vraisemblablement important et les réserves extérieures brutes excéderont trois ans de couverture d'importation d'ici 2011. La dette extérieure brute demeurera peu élevée et viable.

12. **Les perspectives économiques à moyen terme de l'Algérie sont favorables.** Les autorités conviennent avec les services du FMI que les perspectives de croissance à moyen terme sont fortement tributaires de la capacité du pays de s'attaquer aux principaux facteurs qui freinent la croissance. En postulant une progression régulière du programme d'investissement public et des réformes structurelles en cours, on prévoit que le PIBHH réel augmentera d'environ 5 ½ % en 2007 et de 5 % par après. Pour obtenir une croissance plus élevée, il faudrait des réformes structurelles plus ambitieuses.⁵ L'augmentation projetée de l'investissement public et la propagation de la hausse salariale du secteur public au reste de l'économie susciteront des pressions inflationnistes au cours des prochaines années.

Algeria: Medium-Term Projections 2006–11						
(In percent of GDP, unless otherwise indicated)						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Real GDP	2.7	4.5	4.1	4.0	4.0	4.0
Hydrocarbon sector	-1.2	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Nonhydrocarbon sector	4.5	5.4	5.1	4.9	4.8	4.8
CPI inflation (period average)	2.2	5.5	5.7	5.2	4.6	4.1
Current account balance (in percent of GDP)	24.4	16.6	14.4	11.8	10.1	8.5
Nonhydrocarbon primary balance (in percent of NHGDP)	-37.6	-39.2	-38.3	-36.6	-33.6	-31.3
Overall fiscal balance (in percent of GDP)	11.9	9.9	9.4	8.3	7.8	7.2
Sources: Algerian authorities; and Fund staff estimates and projections.						

⁵ Voir le document de Questions générales intitulé "Growth Prospects in Algeria" (à venir).

13. **Le projet de loi de finances de 2007 prévoit une augmentation sensible des dépenses publiques sur le moyen terme.** Le programme d'investissement public de 2005–09 atteindra quelques 113 milliards de dollars (égal au PIB de 2006). Compte tenu de l'effet sur l'année entière de l'augmentation des salaires de la fonction publique et des besoins de dépenses courantes sur le moyen terme, le déficit primaire hors hydrocarbures atteindra presque 39 % du PIBHH en 2007. Il diminuera ensuite progressivement, passant à 31 % du PIBHH en 2011, ce qui est conforme à la trajectoire de viabilité budgétaire à long terme. L'excédent budgétaire global demeurera supérieur à 7 % du PIB jusqu'en 2011.

Encadré 3. Viabilité budgétaire à long terme

Le cadre budgétaire à long terme des services du FMI concernant l'évaluation de la gestion de la richesse des hydrocarbures a pour objet de maintenir le revenu permanent par habitant de la richesse des hydrocarbures (Rapport pays du FMI No. 04/33; Rapport pays du FMI 06/93). Cela se traduit par une trajectoire viable du ratio déficit primaire hors hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures. Selon ce cadre, le déficit primaire viable hors hydrocarbures passerait d'environ 37,5 % du PIB hors hydrocarbures en 2006 à 32,5 % en 2010 (par rapport à une estimation de 26 % au moment des consultations de 2005 au titre de l'article IV). Le produit de la richesse financière serait affecté au financement intégral du déficit après 2050, période où les réserves d'hydrocarbures sont présumées épuisées. Compte tenu de la volatilité des cours internationaux du pétrole, il importe que les autorités continuent de maintenir la viabilité budgétaire sur le long terme.

Déficit primaire viable hors hydrocarbures, 2006–11
(en % du PIB hors hydrocarbures)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Trajectoire viable dans (Rapport pays du FMI No. 06/93)	-30.8	-29.5	-28.3	-27.2	-26.1	...
<i>Mémo. : Valeur unit. des export. de pétrole brut (\$EU/bl)</i>	61.7	60.0	58.0	57.3	56.5	...
Trajectoire viable (prix pétroliers de Perspectives de l'écon. mondiale de septembre 2006)	-37.4	-36.0	-34.8	-33.7	-32.6	-31.6
Projections des services du FMI concernant le déficit réel	-37.6	-39.2	-38.3	-36.6	-33.6	-31.3
<i>Mémo. : Valeur unit. des export. de pétrole brut (\$/bl)</i>	67.3	65.4	65.7	63.8	62.0	60.4

Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI.

III. ENTRETIENS DE POLITIQUES (ÉCONOMIQUES)

14. **Les entretiens ont révélé que les autorités et les services du FMI s'entendent généralement sur les principaux défis économiques que doit relever l'Algérie et sur les politiques requises pour y parvenir.** Les autorités conviennent que la forte situation financière de l'Algérie est particulièrement propice à une accélération des réformes et à la suppression des principaux obstacles à une croissance tirée par le secteur privé. Les entretiens ont porté sur : a) la gestion des ressources en hydrocarbures et les politiques macroéconomiques; et b) les grandes réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire.

A. Gestion des recettes en hydrocarbures et politiques macroéconomiques

15. **Les autorités ont accru la transparence concernant l'utilisation des recettes d'hydrocarbures dans le cadre du budget.** Dans le budget supplémentaire de 2006, les règles du Fonds de régulation des recettes (FRR) ont été modifiées afin de permettre le financement direct du déficit hors hydrocarbures (à moins que le solde du FRR ne devienne inférieur à 10 milliards de dollars), ce qui concorde grosso modo avec les avis des services du FMI (voir Rapport pays du FMI N° 06/93).⁶ En outre, le projet de loi de finances de 2007 indique au parlement le prix implicite du baril de pétrole correspondant aux recettes d'hydrocarbures requises pour financer le déficit hors hydrocarbures (pour 2007 : 49 dollars le baril). Toutefois, le prix de référence du budget a été maintenu à 19 dollars le baril à des fins de présentation budgétaire.

Politique budgétaire

16. **Les entretiens ont été centrés sur le programme d'investissement public de 2006–09, sur la politique salariale et sur les enjeux budgétaires d'ordre structurel.**

- **Les autorités sont parfaitement conscients du défi d'assurer la qualité élevée de l'investissement public, compte tenu de la capacité limitée d'absorption.** Elles ont indiqué qu'elles avaient déjà commencé à réévaluer les projets figurant dans le programme d'investissement public afin de privilégier les projets à rendement élevé, et qu'elles avaient renforcé les mécanismes de surveillance et d'évaluation des grands projets. Les autorités se sont également engagées à tenir compte des recommandations de l'examen des dépenses publiques effectué en coopération avec la Banque mondiale en 2005–06.
- **Le Pacte national économique et social—conclu en 2006 entre l'administration publique, les associations d'employeurs et les syndicats—est favorable à l'établissement de liens entre les augmentations réelles de salaires et la productivité et les résultats économiques dans le secteur des hydrocarbures,** ce qui est conforme aux avis des services du FMI. En outre, le Pacte appuie les efforts visant à améliorer le climat d'affaires pour l'entreprise privée, à accroître la productivité de l'économie et à privatiser les entreprises publiques. Des négociations salariales décentralisées sont en cours, qui aboutiront vraisemblablement à des augmentations de salaires comparables à celles accordées à la fonction publique. Le Pacte prévoit que les demandes salariales futures ne seront pas fondées sur les recettes d'hydrocarbures et les syndicats ont signalé qu'ils ont accepté de reporter leurs demandes concernant une autre augmentation générale de salaires à 2009–10.

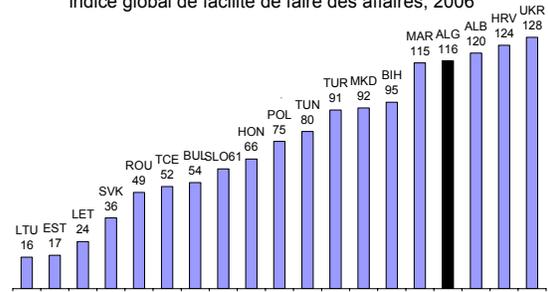
⁶ Le Fonds de régularisation des recettes est un sous-compte en dinars à faible taux d'intérêt de l'administration centrale auprès de la banque centrale. Ses entrées de fonds sont les recettes budgétaires d'hydrocarbures au-dessus de l'équivalent de 19 dollars le baril; ses sorties de fonds sont affectées à l'amortissement de la dette et au financement du déficit hors hydrocarbures restant.

• **L'administration publique a l'intention de tirer profit de la vigueur des recettes d'hydrocarbures pour simplifier le régime fiscal et les mesures incitatives visant les activités commerciales.**

Les autorités admettent que le développement de l'économie algérienne hors hydrocarbures exige une amélioration sensible du climat d'affaires. Toutefois, il faudra du temps pour que les réformes structurelles parviennent au stade de la maturité. C'est pourquoi les autorités

espèrent accélérer les progrès en privilégiant les mesures comportant des gains rapides et ont demandé au Département des finances publiques une assistance technique pour rationaliser le régime fiscal et moderniser l'administration des impôts.

Graphique 9. Algérie et pays concurrents : indice global de facilité de faire des affaires, 2006



Source: <http://www.doingbusiness.org>. Classement des pays : de 1 (meilleur classement) à 175 (pire classement).

Encadré 4. Examen des dépenses publiques de 2005–06

L'examen des dépenses publiques a été effectué entre octobre 2005 et juin 2006. Il a porté sur quatre secteurs : la santé, l'éducation, l'eau et les travaux/transports publics. L'examen a également évalué les résultats de la gestion budgétaire.

Diagnostic

L'examen des dépenses publiques a conclu que l'Algérie a accompli des progrès importants en matière d'éducation et de soins de santé publics. Toutefois, des déficiences graves ont été observées concernant la planification et l'exécution des investissements publics. Les préoccupations générales sont les suivantes :

- la formation technique des employés responsables de l'exécution des projets est généralement faible et est peu susceptible d'être améliorée d'importantes autorisations de dépenses en ce début de période;
- les faiblesses actuelles de la capacité d'absorption entraînent des risques importants de coûts excessifs;
- la qualité des projets est inégale et ne permettrait qu'une réalisation partielle des objectifs des stratégies sectorielles ;
- plusieurs projets ne satisfont pas aux normes minimales et ne devraient pas être mis en œuvre.

Principales recommandations

- Le rythme de mise en œuvre du programme d'investissement public doit reposer sur une évaluation plus réaliste de la capacité d'absorption des ministères concernés.
- Il est proposé, à compter du budget de 2007, une mise en œuvre plus uniforme du programme d'investissement que celle actuellement prévue.
- La sélection des projets doit se fonder davantage sur des stratégies sectorielles dans le contexte d'un cadre de dépenses à moyen terme.
- Il faut procéder en urgence à la modernisation des systèmes de gestion et de contrôle de l'investissement public et du budget.

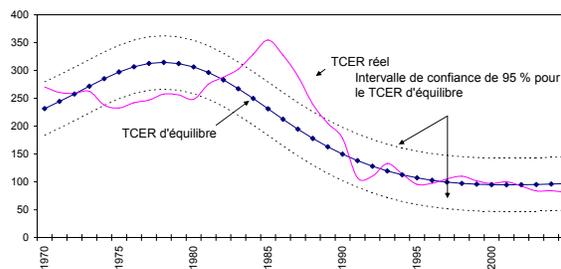
• **L'administration publique se prépare à moderniser la gestion du budget et à renforcer la gouvernance budgétaire.** Elle a l'intention de soumettre le projet de loi organique des finances au parlement avant la fin de 2006 et a mis au point un nouveau système de classification budgétaire, conforme aux principes directeurs des *Statistiques de finances publiques*. Les autorités ont indiqué qu'elles envisagent de mettre en œuvre les autres recommandations du Rapport de 2004 sur l'observation des normes et codes budgétaires au cours des prochains mois.

Politiques monétaire et de change

17. **Le principal défi de la Banque d'Algérie sera de maîtriser l'inflation.** Les autorités monétaires estiment que l'expansion budgétaire et les hausses salariales exigeront un resserrement de la politique monétaire pour endiguer les pressions inflationnistes. Elles ont indiqué qu'elles avaient l'intention d'accroître le taux d'intérêt directeur de la Banque d'Algérie pour le maintenir positif en termes réels et de continuer à absorber la liquidité excédentaire du système bancaire.⁷

18. **Les autorités ont l'intention de continuer de gérer le taux de change de manière flexible en tenant compte de l'objectif en matière d'inflation.** Les services du FMI n'ont trouvé aucun indice de désalignement du taux de change réel.⁸ À court terme, le TCER sera vraisemblablement assujéti à des influences compensatoires. L'orientation budgétaire expansionniste et les augmentations de salaires présupposent une appréciation du taux de change réel, mais la libéralisation en cours des échanges commerciaux commande une évolution en sens contraire. Compte tenu de l'importante stimulation de la demande, les autorités croient que, selon toute vraisemblance, le TCER s'appréciera en 2007. Dans ce contexte, elles se proposent de continuer de gérer le taux de change de manière flexible. Compte tenu du niveau actuel des salaires, la mise en œuvre des réformes structurelles permettant d'accroître la productivité de l'économie algérienne est indispensable à la réalisation de gains de compétitivité durables.

Graphique 10. Taux de change effectif réel (TCER) et TCER d'équilibre, 1970–2005



Sources: INS; et estimations des services du FMI.

⁷ En septembre 2006, le taux d'intérêt de la Banque d'Algérie était de 1,7 % et l'inflation moyenne (selon l'IPC) de 1,3 %.

⁸ Les fondamentaux du taux de change effectif réel d'équilibre sont l'écart entre la productivité de la main-d'œuvre de l'Algérie et celle de ses partenaires commerciaux et le prix réel du prix du pétrole. (Voir Rapport sur le pays du FMI N° 05/52). L'impact de la hausse récente du prix du pétrole est tempéré par la croissance relativement lente de la productivité de la main-d'œuvre de l'Algérie, de sorte que le taux de change effectif réel d'équilibre n'a presque pas varié ces dernières années.

B. Réformes structurelles

Réforme du secteur financier

19. **Les autorités estiment que, pour soutenir la croissance dans le secteur des hydrocarbures, il est indispensable d'accomplir des progrès supplémentaires en matière de réforme du secteur financier, notamment en vue d'améliorer la solidité du système bancaire et de renforcer l'intermédiation financière.** Elles ont demandé une mise à jour du Programme d'évaluation du secteur financier, qui est prévue pour le début de 2007. Les entretiens ont porté sur la réforme en cours du secteur bancaire et sur les relations financières entre les banques publiques et les entreprises publiques.

- **La privatisation de la première banque publique se déroule comme prévu.** Il y a tout lieu de croire que la vente d'une participation majoritaire dans le *Crédit Populaire d'Algérie* s'achèvera au début de 2007. Par la suite, il se pourrait que l'on procède à la privatisation d'autres banques publiques. L'objectif de l'administration publique est de sélectionner les banques jouissant d'une réputation internationale comme actionnaires majoritaires afin de permettre au secteur d'acquérir un savoir-faire moderne.
- **Des mesures sont en train d'être prises pour renforcer la gouvernance des autres banques publiques.** Les contrats de performance relatifs aux banques publiques ont été renforcés et les autorités concentrent notamment leurs efforts sur l'amélioration de la gestion du risque et des contrôles internes.
- **Les autorités admettent qu'une hausse de la concurrence au sein du secteur bancaire et de nouvelles améliorations du cadre opérationnel renforceront l'intermédiation financière.** Des progrès constants sont accomplis concernant la modernisation continue du système de paiements, l'appui politique soutenu à la commission bancaire pour la mise en œuvre de la réglementation prudentielle, et l'amélioration de la supervision bancaire avec l'assistance du FMI. Toutefois, la directive interdisant aux entités publiques de traiter avec les banques privées nuit aux efforts visant à établir des règles plus équitables.
- **Il faut établir une relation plus saine et plus transparente entre les banques publiques et les entreprises publiques.** L'administration publique est en train de prendre à sa charge des prêts non performants des banques publiques aux entreprises publiques dont la valeur équivaut à 4 % du PIB. Elle est déterminée à éviter l'émergence de nouvelles créances improductives en limitant strictement le financement bancaire d'entreprises publiques non viables, mais n'a pas encore décidé quelles mesures il conviendrait de prendre pour y arriver.

Autres réformes structurelles

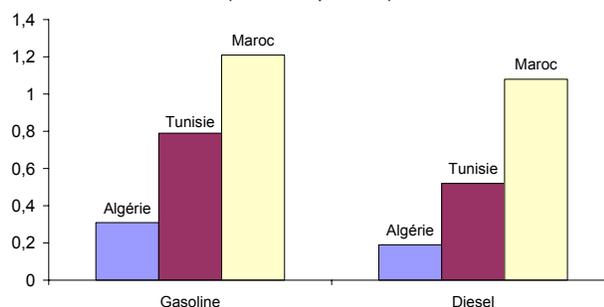
20. **Les autorités entendent poursuivre la libéralisation du commerce extérieur et leurs efforts en matière d'intégration régionale.** Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union européenne en 2005, l'attention des autorités s'est portée vers l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'administration publique a également décidé de moderniser et de simplifier l'administration douanière grâce

à une assistance technique du FMI. Le renforcement graduel de la coopération régionale et l'établissement d'un grand marché régional permettra à l'Algérie de tirer un plus grand profit des avantages de la libéralisation multilatérale des échanges. Dans ce contexte, les autorités ont l'intention de mettre en œuvre le plan d'action issu de la conférence de 2005 sur la facilitation du commerce des pays du Maghreb, qui prévoit : a) l'établissement d'un site Internet où figureront des informations très complètes sur la fiscalité et la réglementation du commerce ; b) des mesures visant à permettre une reconnaissance mutuelle des normes et contrôles ; c) une réduction des effets de distorsion commerciale et du commerce non structuré ; d) la mise en place d'un guichet unique pour le traitement des documents ; et e) l'établissement d'une cellule de surveillance menée par le secteur privé concernant le commerce extérieur des pays du Maghreb. La prochaine conférence sur la réforme du secteur financier et les perspectives d'intégration financière du Maghreb contribuera également à accroître la coopération régionale.

21. **Bien que les autorités admettent que le renforcement du cadre juridique s'appliquant aux opérations de change permettrait à l'Algérie de mieux bénéficier de son ouverture au reste du monde, elles n'ont pas encore donné suite à leur intention de promulguer un nouveau projet de règlement en matière de change mettant en œuvre les recommandations soumises dans le cadre d'une assistance technique du FMI à ce sujet (Rapport pays du FMI N° 06/93).** Les autorités ont indiqué que ce règlement, qui établira clairement la convertibilité courante du dinar, sera promulgué bientôt.

22. **Les rigidités de la tarification des prix énergétiques intérieurs sont une source d'inefficacité et se traduisent par d'importantes subventions implicites.**⁹ Les autorités admettent que ces subventions encouragent les activités à forte teneur énergétique aux dépens des activités à fort coefficient de main-d'œuvre. Elles ont indiqué qu'elles réduiraient progressivement les subventions en augmentant les prix énergétiques intérieurs après 2007. Toutefois, les autorités se disent préoccupées par l'impact social de telles augmentations et ont demandé aux services du FMI de les conseiller au cours des prochains mois concernant les modalités de telles augmentations de prix et les mesures ciblées pouvant être adoptées pour protéger les groupes les plus vulnérables.

Graphique 11. Prix des carburants, fin juin 2006
(en dollar par litre)



Source: Autorités algériennes.

⁹ Pour 2005, les services du FMI estiment que les pertes de recettes de l'administration publique et de Sonatrach attribuables à l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux de produits d'hydrocarbures correspondent à 7,5 % du PIB.

IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

23. Ces dernières années, l'Algérie a réussi à utiliser ses abondantes ressources d'hydrocarbures pour appuyer la croissance économique et pour réduire le chômage encore élevé, tout en évitant une hausse de l'inflation. La position extérieure s'est sensiblement améliorée grâce à l'accumulation des réserves internationales et au paiement par anticipation d'une bonne part de la dette extérieure. Des progrès continuent d'être effectués en matière de réformes structurelles.

24. Tout indique que la position extérieure de l'Algérie demeurera forte et les perspectives de croissance sont favorables. Toutefois, comme l'a révélé le ralentissement temporaire de 2006, la croissance, toujours fragile, est menée surtout par l'investissement public. En outre, l'expansion budgétaire envisagée et l'impact de la hausse des salaires susciteront vraisemblablement des pressions inflationnistes.

25. Grâce à la stabilité politique accrue du pays et à la conjoncture financière favorable, les perspectives de réaliser une croissance forte et durable et de faire reculer le chômage tout en maintenant la stabilité macroéconomique paraissent très encourageantes. Tout cela exige : a) une gestion appropriée des ressources en hydrocarbures, notamment la qualité élevée de l'important programme d'investissement public ; et b) la poursuite de la modernisation de l'intermédiation financière et des autres réformes structurelles afin d'accroître la productivité et d'améliorer le climat d'affaires.

26. L'ambitieux programme d'investissement public exige des efforts soutenus qui en garantissent la qualité. Les services du FMI recommandent que, en plus des mesures qu'elles ont déjà prises, les autorités privilégient l'exécution et le suivi des projets existants. Il faut aussi préparer des prévisions budgétaires exhaustives à moyen terme tenant compte des répercussions de l'investissement public sur les dépenses courantes, accélérer la modernisation du budget et consolider la gouvernance budgétaire en mettant en œuvre les recommandations du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) de 2004.

27. Les services du FMI applaudissent aux nouvelles règles régissant le fonds de stabilisation des hydrocarbures et, étant donné l'importante augmentation prévue de son solde, recommandent que l'on tente d'accroître le rendement de placement.

28. Le Pacte économique et social est une étape importante. Les services du FMI recommandent que les salaires réels soient ajustés de manière plus graduelle que dans le passé, en tenant compte de la croissance de la productivité et des résultats économiques du secteur hors hydrocarbures.

29. Compte tenu de la nécessité de resserrer la politique monétaire, les services du FMI se réjouissent de l'intention des autorités de ramener le taux d'intérêt de la Banque d'Algérie à un niveau positif en termes réels. Ils rappellent une fois de plus que le traitement des importants dépôts de Sonatrach hors du système bancaire permettrait de renforcer le contrôle de la Banque d'Algérie sur la monnaie centrale. Il importe que la Banque d'Algérie continue de faire preuve de flexibilité dans la gestion du taux de change.

30. On ne saurait exagérer l'importance de poursuivre avec détermination la privatisation des banques publiques, de renforcer la gouvernance des autres banques publiques et de promouvoir la concurrence au sein de ce secteur. Les services du FMI ont également insisté sur la nécessité de limiter strictement les prêts bancaires aux entreprises publiques non viables et, s'il y a lieu, de fournir une aide par le truchement de subventions publiques directes, lesquelles devraient s'accompagner de restructurations d'entreprises et d'une accélération des privatisations.

31. Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union européenne, il importe de poursuivre les négociations concernant l'accession de l'Algérie à l'OMC. Les services du FMI accueillent favorablement la décision prise par les autorités de moderniser l'administration douanière. Le renforcement de l'intégration régionale permettra également à l'Algérie de réaliser tout son potentiel économique et de devenir plus attrayante aux yeux des investisseurs étrangers. Comme première étape, les services du FMI voient favorablement l'intention des autorités de mettre en œuvre le plan d'action issu de la conférence de 2005 sur la facilitation des échanges commerciaux au Maghreb, dont l'objet est de réduire les obstacles au commerce régional.

32. Les services du FMI invitent instamment les autorités à promulguer dès que possible le nouveau projet de règlement sur les changes, qui vise à supprimer les ambiguïtés restantes concernant la convertibilité courante du dinar.

33. Il importe de continuer d'améliorer le climat d'affaires notamment en simplifiant le régime fiscal s'appliquant aux activités commerciales. Les services du FMI accueillent favorablement l'intention des autorités publiques de permettre aux prix internationaux du pétrole de se répercuter davantage sur les prix énergétiques intérieurs.

34. Les services du FMI encouragent vivement les autorités à intensifier leurs efforts en vue d'accroître la production et la diffusion de statistiques financières, notamment en bénéficiant de l'assistance technique offerte en vertu du Système général de diffusion des données (SGDD).

35. Les services du FMI encouragent l'Algérie à participer à titre de créancier à l'Initiative PPTE renforcée et à obtenir une notation d'emprunteur souverain.

36. Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu conformément au cycle normal de 12 mois.

Tableau 1. Algérie : Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2003–11

	2003	2004	Est.		Projections				
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
(Variation annuelle en %)									
Comptabilité nationale									
PIB à prix constants 1/	6.9	5.2	5.3	2.7	4.5	4.1	4.0	4.0	4.0
Secteur des hydrocarbures	8.8	3.3	5.6	-1.2	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Autres secteurs	6.0	6.2	5.1	4.5	5.4	5.1	4.9	4.8	4.8
Déflateur du PIB	8.3	10.6	16.5	9.0	3.2	6.4	3.5	2.3	2.0
Hydrocarbures	16.3	20.7	38.0	18.1	2.5	5.8	0.6	-1.3	-1.4
Hors hydrocarbures	4.4	5.3	3.4	3.5	6.9	8.4	7.0	5.9	5.1
Indice des prix à la consommation (moyenne)	2.6	3.6	1.6	2.2	5.5	5.7	5.2	4.6	4.1
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	2.0	1.7	3.1	6.0	5.5	4.9	4.3	4.0
Secteur extérieur 2/									
Exportations, f.a.b.	30.7	31.7	43.8	16.8	2.3	4.7	-0.1	-1.4	-1.1
Hydrocarbures	32.5	31.5	44.5	17.0	2.3	4.7	-0.2	-1.6	-1.3
Hors hydrocarbures	-21.7	42.6	10.4	6.2	6.0	5.9	5.8	5.9	5.8
Importations, f.a.b.	11.2	34.5	10.6	6.6	39.9	12.0	7.4	3.4	3.6
Termes de l'échange	9.7	13.6	30.0	9.4	-0.2	6.2	0.4	-1.9	-2.4
Taux de change effectif nominal 3/	-8.9	-0.1	-2.8	0.3
Taux de change effectif réel 3/	-9.5	0.6	-3.9	-0.1
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	33.4	33.1	34.0	33.7	31.2
Crédit intérieur 4/	-1.4	-8.6	-18.2	-19.4	-14.7
Crédit affecté à l'adm. publique (net) 4/ 5/	-5.3	-13.2	-24.7	-17.0	-18.6
Crédit affecté à l'économie 5/	8.9	11.2	15.8	-5.5	10.8
en termes réels	4.8	9.1	13.9	-8.3	4.5
Monnaie et quasi-monnaie	15.6	11.5	10.7	12.7	17.9
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (PIB/M2)	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
Ratio de liquidité (M2/PIB hors hydrocarbures)	98.9	98.6	100.4	105.5	112.8
Ratio de liquidité (M2/PIB)	63.8	61.1	55.1	55.7	60.9
(en % du PIB)									
Équilibre épargne-investissement									
Épargne nationale	43.5	46.3	51.6	56.3	52.5	51.7	49.9	47.4	44.5
Administration publique	15.9	14.7	22.7	25.3	24.6	24.1	22.6	20.9	19.4
Hors administration publique	27.5	31.6	28.9	31.1	27.8	27.6	27.4	26.5	25.2
Investissement	30.5	33.3	30.9	31.9	35.9	37.3	38.1	37.3	36.0
Administration publique	8.1	7.9	10.8	13.4	14.7	14.7	14.3	13.1	12.1
Hors administration publique	22.4	25.4	20.1	18.6	21.1	22.6	23.8	24.2	23.9
Finances de l'administration centrale									
Solde budgétaire global (déficit -)	7.8	6.9	11.9	11.9	9.9	9.4	8.3	7.8	7.2
Recettes et dons	37.0	36.2	41.0	41.9	42.2	41.6	40.4	39.0	37.8
Hydrocarbures 6/	25.6	25.6	31.3	32.6	31.9	31.2	29.8	28.3	27.0
Hors hydrocarbures	11.3	10.5	9.7	9.2	10.2	10.4	10.5	10.6	10.9
Dons	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	29.2	29.3	29.1	30.0	32.3	32.2	32.1	31.2	30.6
Dépenses courantes	21.3	20.3	16.5	16.6	17.6	17.5	17.8	18.1	18.4
Dépenses en capital 7/	8.1	7.9	10.8	13.4	14.7	14.7	14.3	13.1	12.1
Autres 8/	-0.2	1.1	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-6.1	-6.0	-10.4	-10.9	-9.6	-9.1	-8.1	-7.6	-7.1
Financement extérieur	-1.7	-0.9	-1.5	-1.0	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1

Tableau 1 (suite et fin). Algérie : Sélections d'indicateurs économiques et financiers, 2003–11

	2003	2004	Est.		Projections				
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
(en % du PIB hors hydrocarbures)									
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales	57.3	58.3	74.7	79.4	78.2	75.4	70.5	65.5	61.4
Hydrocarbures	39.8	41.4	57.0	61.8	59.2	56.6	52.1	47.6	43.8
Hors hydrocarbures	17.5	17.0	17.7	17.5	19.0	18.8	18.3	17.9	17.6
Dépenses totales	45.3	47.2	53.0	56.8	59.8	58.4	56.0	52.4	49.6
Dépenses courantes	33.0	32.8	30.1	31.5	32.5	31.7	31.1	30.4	29.9
Dépenses en capital 7/	12.6	12.7	19.7	25.3	27.3	26.7	24.9	22.0	19.7
Autres 8/	-0.3	1.8	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors hydrocarbures	-24.3	-28.0	-33.5	-37.6	-39.2	-38.3	-36.6	-33.6	-31.3
Solde hors hydrocarbures	-27.7	-30.3	-35.3	-39.3	-40.9	-39.6	-37.7	-34.5	-32.0
(en milliards de dollars EU; à moins d'indication contraire)									
Secteur extérieur									
Exportations, f.a.b.	24.5	32.2	46.3	54.1	55.4	58.0	57.9	57.1	56.5
Hydrocarbures	24.0	31.6	45.6	53.3	54.6	57.1	57.0	56.1	55.4
Hors hydrocarbures	0.5	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0
Paiements d'intérêt	13.4	18.0	19.9	21.2	29.6	33.2	35.6	36.8	38.1
Solde du compte courant (déficit -)	1.2	1.3	1.0	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Idem, en % du PIB	8.8	11.1	21.2	27.9	19.7	18.3	15.7	13.9	12.2
Solde global (déficit -)	13.0	13.1	20.7	24.4	16.6	14.4	11.8	10.1	8.5
Réserves officielles brutes (fin de période)	7.4	9.3	16.9	16.7	19.9	18.4	16.3	14.9	13.1
En mois d'importations de biens et services de la prochain	32.9	43.1	56.2	74.6	94.6	113.2	129.7	144.9	158.5
Dette extérieure	18.1	21.0	25.7	24.4	27.6	30.7	34.1	36.8	38.4
Dette extérieure (en % du PIB)	23.4	21.8	17.2	4.9	4.6	4.3	4.3	4.4	4.5
Service de la dette extérieure (en % des exportations)	34.3	25.7	16.8	4.3	3.8	3.4	3.2	3.2	3.1
	17.9	17.6	12.5	22.6	2.9	2.9	2.7	2.7	2.8
(en milliards de dinars algériens; à moins d'indication contraire)									
Pour mémoire :									
PIB (prix courants)	5,264	6,127	7,519	8,384	9,039	10,015	10,783	11,465	12,156
PIB hors hydrocarbures (prix courants)	3,395	3,797	4,125	4,425	4,879	5,526	6,177	6,826	7,488
PIB (en prix courants, en milliards de \$)	68.0	85.0	102.4	114.2	119.2	127.4	132.9	137.7	142.9
PIB par habitant (en \$)	2,136	2,627	3,097	3,403	3,499	3,684	3,787	3,866	3,953
Population (en millions d'habitants)	31.8	32.4	33.1
Taux de chômage (en %) 9/	23.7	17.7	15.3
Valeur unitaire des exportations de pétrole brut (\$/bl)	29.0	38.5	54.6	67.3	65.4	65.7	63.8	62.0	60.4
Exportations de pétrole brut (en millions de barils/jour)	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Dette brute de l'administration publique (en % du PIB)	43.8	36.6	28.4	22.6	19.5	17.1	14.5	12.9	11.3
Dont : Dette intérieure	18.7	16.3	14.6	20.7	17.8	15.6	13.1	11.5	9.9
Dette extérieure	25.1	20.3	13.9	1.9	1.7	1.5	1.4	1.4	1.4
Taux de change (DA/\$) (fin de période) 10/	72.6	72.6	73.4	72.1
Taux de change (DA/\$) (moyenne) 10/	77.4	72.1	73.4	72.9

Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI.

1/ À compter de 2004, en prix constants de 2001.

2/ En dollars EU.

3/ Variations annuelles moyennes de l'indice INS pondéré en fonction des échanges. Une baisse correspond à une dépréciation. Pour 2006, à compter d'août.

4/ En % du stock initial de monnaie.

5/ Y compris l'impact de la restructuration financière de 2001–02 et de fin 2006 comportant une conversion de titres publics en créances bancaires sur les entreprises publiques.

6/ Y compris les dividendes de Sonatrach.

7/ Y compris les comptes spéciaux liés aux dépenses en capital.

8/ Y compris les comptes spéciaux (non liés aux dépenses en capital) et la capacité nette de financement.

9/ Les données proviennent d'une enquête effectuée une fois l'an, en septembre. En 2004, l'enquête a indiqué une hausse sensible du travail à la maison et des emplois temporaires.

10/ Pour 2006, à compter d'octobre.

Tableau 2. Algérie: Balance des paiements, 2003–11

	2003	2004	2005	Projections						
				2006	2007	2008	2009	2010	2011	
	(en milliards de dollars EU ; à moins d'indication contraire)									
Compte courant	8.81	11.12	21.18	27.90	19.75	18.28	15.70	13.94	12.17	
Balance commerciale	11.11	14.27	26.47	32.95	25.77	24.84	22.33	20.29	18.33	
Exportations, f.a.b.	24.46	32.22	46.33	54.13	55.39	58.01	57.95	57.11	56.46	
Hydrocarbures	23.99	31.55	45.59	53.34	54.55	57.13	57.01	56.12	55.41	
<i>Variation de volume (en %)</i>	9.2	2.8	5.7	-2.7	1.9	1.3	1.3	1.3	1.2	
<i>Variation de prix (en %)</i>	21.9	27.4	36.6	20.1	0.3	3.4	-1.5	-2.8	-2.5	
Autres	0.47	0.67	0.74	0.79	0.83	0.88	0.93	0.99	1.04	
Importations, f.a.b.	-13.35	-17.95	-19.86	-21.17	-29.61	-33.16	-35.62	-36.82	-38.13	
<i>Variation de volume (en %)</i>	-9.4	21.9	7.5	-0.5	40.0	14.8	9.8	4.8	3.3	
<i>Variation de prix (en %)</i>	22.7	10.3	2.8	7.2	-0.1	-2.5	-2.2	-1.3	0.3	
Services et revenus (net)	-4.05	-5.61	-7.35	-6.34	-7.37	-7.95	-8.07	-7.84	-7.70	
Services (net)	-1.35	-2.01	-2.27	-2.22	-4.15	-4.86	-5.38	-5.62	-5.87	
Crédit	1.57	1.85	2.51	2.88	2.98	3.12	3.20	3.25	3.30	
Débit	-2.92	-3.86	-4.78	-5.10	-7.13	-7.98	-8.57	-8.86	-9.18	
Revenu (net)	-2.70	-3.60	-5.08	-4.13	-3.22	-3.09	-2.69	-2.23	-1.83	
Crédit	0.76	0.99	1.43	2.90	4.17	5.19	6.14	7.03	7.87	
Débit	-3.46	-4.59	-6.51	-7.03	-7.39	-8.28	-8.83	-9.26	-9.70	
Paiements d'intérêt autres, y compris bénéfiques	-1.18	-1.29	-1.03	-0.58	-0.25	-0.24	-0.23	-0.23	-0.23	
rapatriement	-2.28	-3.30	-5.48	-6.45	-7.14	-8.05	-8.60	-9.03	-9.47	
Transferts (net)	1.75	2.46	2.06	1.29	1.34	1.39	1.44	1.49	1.54	
Compte de capital	-1.37	-1.87	-4.23	-11.19	0.11	0.16	0.65	0.93	0.96	
Capital à moyen et à long terme	-0.76	-1.61	-1.99	-10.05	0.71	0.88	1.14	1.35	1.40	
Investissement direct (net)	0.62	0.62	1.06	1.37	1.04	1.11	1.19	1.27	1.35	
Prêts (net)	-1.38	-2.23	-3.05	-11.42	-0.33	-0.23	-0.05	0.09	0.05	
Tirages	1.65	2.12	1.41	0.88	1.10	1.28	1.40	1.46	1.51	
Amortissement	-3.03	-4.35	-4.46	-12.30	-1.43	-1.51	-1.45	-1.38	-1.46	
Capital à court terme et erreurs et omissions	-0.61	-0.26	-2.24	-1.15	-0.60	-0.71	-0.49	-0.43	-0.44	
Solde global	7.44	9.25	16.95	16.71	19.85	18.44	16.35	14.86	13.13	
Financement	-7.44	-9.25	-16.95	-16.71	-19.85	-18.44	-16.35	-14.86	-13.13	
Réserves officielles (augmentations -)	-7.00	-8.88	-16.32	-16.71	-19.85	-18.44	-16.35	-14.86	-13.13	
Rachats auprès du FMI	-0.44	-0.37	-0.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Pour mémoire :										
Solde du compte courant (en % du PIB)	13.0	13.1	20.7	24.4	16.6	14.4	11.8	10.1	8.5	
Valeur unitaire des export.de pétrole brut(\$/baril) 1/	29.0	38.5	54.6	67.3	65.4	65.7	63.8	62.0	60.4	
Réserves officielles brutes (en milliards de \$)	32.9	43.1	56.2	74.6	94.6	113.2	129.7	144.9	158.5	
Idem, en mois d'importations de prochaine année	18.1	21.0	25.7	24.4	27.6	30.7	34.1	36.8	38.4	
Dette extérieure brute (en milliards de \$)	23.4	21.8	17.2	4.9	4.6	4.3	4.3	4.4	4.5	
<i>Dont : dette à court terme</i>	0.2	0.4	0.7	
Dette extérieure/exportations (en %)	89.7	64.0	35.2	8.6	7.8	7.1	7.0	7.3	7.5	
Dette extérieure/PIB (en %)	34.3	25.7	16.8	4.3	3.8	3.4	3.2	3.2	3.1	

Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI

1/ Moyenne pondérée de données trimestrielles jusqu'au troisième trimestre de 2006; projections fondées sur les prévisions des prix du pétrole de Perspectives de l'économie mondiale de août 2006.

Tableau 3. Algérie : Résumé des opérations de l'administration centrale, 2003–11 1/

	2003	Est.	Prél.	Projections					
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
(en milliards de dinars algériens)									
Recettes et dons budgétaires	1,947	2,215	3,083	3,512	3,813	4,165	4,352	4,470	4,596
Recettes d'hydrocarbures 2/	1,350	1,571	2,353	2,737	2,887	3,128	3,219	3,250	3,277
Recettes hors hydrocarbures	595	644	730	775	926	1,037	1,133	1,220	1,319
Recettes fiscales	525	580	640	686	835	943	1,037	1,122	1,219
Impôts sur les revenus et les bénéfices	128	148	168	208	236	275	307	339	372
Taxes sur les biens et services	234	274	309	342	415	464	508	548	594
Droits de douanes	144	139	144	111	157	175	189	199	213
Droits d'enregistrement et timbres	19	20	20	24	26	30	33	37	40
Recettes non fiscales	70	64	90	89	91	94	96	98	100
Droits	24	27	35	40	43	45	47	49	52
Dividendes de la Banque d'Algérie et intérêts	42	30	49	49	49	49	49	49	49
Dons	2.9	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales	1,691	1,892	2,052	2,514	2,920	3,227	3,460	3,576	3,716
Dépenses courantes	1,121	1,245	1,241	1,394	1,587	1,751	1,919	2,076	2,241
Dépenses au titre du personnel	398	447	492	548	627	708	797	888	976
Pensions de retraite des Mujahidins	63	69	80	96	103	103	103	102	101
Matériaux et fournitures	59	72	76	88	104	129	155	172	190
Transferts courants	488	573	520	588	674	737	795	852	917
Paievements d'intérêt	114	85	73	74	80	75	70	62	57
Dépenses en capital	570	646	811	1,120	1,333	1,476	1,541	1,500	1,475
Solde budgétaire	256	323	1,031	997	893	937	891	894	880
Comptes spéciaux	187	110	-129	0	0	0	0	0	0
Solde primaire hors hydrocarbures	-826	-1,064	-1,383	-1,665	-1,914	-2,116	-2,258	-2,294	-2,340
Solde primaire	524	507	970	1,072	973	1,012	961	956	937
Solde hors hydrocarbures	-940	-1,149	-1,456	-1,740	-1,994	-2,190	-2,327	-2,356	-2,397
Solde global	410	421	897	997	893	937	891	894	880
Financement	-410	-421	-897	-997	-893	-937	-891	-894	-880
Banques 3/	-267	-435	-1,002	-918	-866	-910	-870	-877	-864
Emprunts	-100	-3	65	-64	-128	-147	-168	-98	-103
Variation des encaisses monétaires	-168	-432	-1,067	-854	-738	-763	-702	-779	-760
Établissements non bancaires 4/	-52	67	221	7	0	0	0	0	0
Financement étranger	-91	-53	-116	-87	-27	-28	-21	-17	-16
(en % du PIB)									
Recettes totales	37.0	36.2	41.0	41.9	42.2	41.6	40.4	39.0	37.8
Hydrocarbures	25.6	25.6	31.3	32.6	31.9	31.2	29.8	28.3	27.0
Hors hydrocarbures	11.3	10.5	9.7	9.2	10.2	10.4	10.5	10.6	10.9
Dont : recettes fiscales	10.0	9.5	8.5	8.2	9.2	9.4	9.6	9.8	10.0
Dépenses totales	29.2	29.3	29.1	30.0	32.3	32.2	32.1	31.2	30.6
Dépenses courantes	21.3	20.3	16.5	16.6	17.6	17.5	17.8	18.1	18.4
Dépenses en capital /5	8.1	7.9	10.8	13.4	14.7	14.7	14.3	13.1	12.1
Autres 6/	-0.2	1.1	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire	10.0	8.3	12.9	12.8	10.8	10.1	8.9	8.3	7.7
Solde global	7.8	6.9	11.9	11.9	9.9	9.4	8.3	7.8	7.2

Tableau 3 (suite et fin) Algérie : Résumé des opérations de l'administration centrale, 2003–11 1/

	Est.		Prél.	Projections					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
(en % du PIB hors hydrocarbures)									
Recettes totales	57.3	58.3	74.7	79.4	78.2	75.4	70.5	65.5	61.4
Recettes d'hydrocarbures	39.8	41.4	57.0	61.8	59.2	56.6	52.1	47.6	43.8
Recettes hors hydrocarbures	17.5	17.0	17.7	17.5	19.0	18.8	18.3	17.9	17.6
<i>Dont</i> : recettes fiscales	15.5	15.3	15.5	15.5	17.1	17.1	16.8	16.4	16.3
Dépenses totales	45.3	47.2	53.0	56.8	59.8	58.4	56.0	52.4	49.6
Dépenses courantes	33.0	32.8	30.1	31.5	32.5	31.7	31.1	30.4	29.9
<i>Dont</i> : dépenses au titre du personnel	11.7	11.8	11.9	12.4	12.8	12.8	12.9	13.0	13.0
Dépenses en capital /5	12.6	12.7	19.7	25.3	27.3	26.7	24.9	22.0	19.7
Autres 6/	-0.3	1.8	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors hydrocarbures	-24.3	-28.0	-33.5	-37.6	-39.2	-38.3	-36.6	-33.6	-31.3
Solde global hors hydrocarbures	-27.7	-30.3	-35.3	-39.3	-40.9	-39.6	-37.7	-34.5	-32.0
Dette brute de l'administration publique (en % du PIB)	43.8	36.6	28.4	22.6	19.5	17.1	14.5	12.9	11.3
<i>Dont</i> : Dette intérieure	18.7	16.3	14.6	20.7	17.8	15.6	13.1	11.5	9.9
Dette extérieure	25.1	20.3	13.9	1.9	1.7	1.5	1.4	1.4	1.4
Fonds pétrolier de stabilisation (en milliards de dinars)	568	722	1,843	2,716	3,282	4,048	4,522	5,233	5,622
Entrées	2,728	2,868	3,108	3,198	3,229	3,256
Sorties	1,848	2,334	2,407	2,829	2,656	3,043
Caisse de retraite	9	29	49	69	90	111

Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI.

1/ Base de caisse.

2/ Y compris les dividendes de Sonatrach.

3/ À compter de 2002, comprend la banque d'épargne et d'habitation CNEP.

4/ Y compris le produit des privatisations.

5/ Y compris les comptes spéciaux liés aux dépenses en capital.

6/ Y compris les comptes spéciaux (non liés aux dépenses en capital) et la capacité nette de financement.

Tableau 4. Algérie : Situation monétaire, 2003–07

(en milliards de dinars algériens, en fin de période)

	2003	2004	2005	Projections	
				2006	2007
(en milliards de dinars algériens, en fin de période)					
Avoirs extérieurs nets	2,342.7	3,119.2	4,179.4	5,589.7	7,332.4
<i>Dont</i> : Banque d'Algérie	2,325.9	3,109.1	4,151.5	5,561.3	7,303.0
Avoirs intérieurs nets	1,015.2	623.4	-37.0	-921.0	-1,828.5
Crédit intérieur	1,803.6	1,514.4	833.7	31.4	-654.1
Crédit à l'admin. publique (net) 1/ 2/	423.4	-20.6	-944.5	-1,649.6	-2,515.8
<i>Idem</i> , excluant avances du trésor 3/	-2,249.3	-2,994.9
Crédit à l'économie 1/	1,380.2	1,535.0	1,778.3	1,680.9	1,861.7
<i>Dont</i> : secteur privé	587.8	676.4	882.2
Autres postes (net) 4/	-788.4	-891.0	-870.8	-952.4	-1,174.5
Monnaie et quasi-monnaie (M2) 5/	3,357.9	3,742.6	4,142.4	4,668.6	5,503.8
Monnaie	1,630.4	2,160.6	2,417.4	2,801.2	3,247.3
Quasi-monnaie	1,727.5	1,582.0	1,724.9	1,867.5	2,256.6
(variation en % sur une période de 12 mois)					
Monnaie et quasi-monnaie (M2) 5/	15.6	11.5	10.7	12.7	17.9
<i>Dont</i> : Monnaie	15.1	32.5	11.9	15.9	15.9
Crédit à l'économie 1/	8.9	11.2	15.8	-5.5	10.8
<i>Idem</i> , en termes réels 1/	4.8	9.1	13.9	-8.3	4.5
Pour mémoire :					
Ratio de liquidité (e.o.p. M2/PIB)	63.8	61.1	55.1	55.7	60.9
Ratio de liquidité (e.o.p. M2/PIB hors hydrocarbures)	98.9	98.6	100.4	105.5	112.8
<i>Idem</i> , excluant les dépôts de Sonatrach	91.4	89.6	88.3	90.6	92.4
Vitesse de circulation de M2	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
Crédit à l'économie/PIB	26.2	25.1	23.7	20.0	20.6
Crédit à l'économie/PIB hors hydrocarbures	40.7	40.4	43.1	38.0	38.2
Crédit au secteur privé/PIB hors hydrocarbures	17.3	17.8	21.4

Sources : Banque d'Algérie; et projections et estimations des services du FMI.

1/ Inclut l'impact des restructurations des banques publiques. La conversion des créances des banques publiques sur les entreprises en créances sur l'administration publique se traduit par une baisse du crédit affecté à l'économie et une hausse égale du crédit affecté à l'administration publique. L'ajustement a totalisé 213 milliards de DA en 2006. Le flux de nouveaux crédits à l'économie en 2003 (croissance annuelle de 17,5 %) a excédé la différence de stock entre 2002 et 2003, en raison de la dissolution de deux banques privées. Le flux de nouveaux crédits à l'économie en 2006 (croissance annuelle de 6,5 %) a été supérieur à la différence de stock entre 2005 et 2006.

2/ Le crédit net affecté à l'administration publique exclut les comptes postaux (CCP) au trésor déposés à la Banque algérienne.

3/ L'avance de la Banque algérienne au trésor concerne des remboursements précoces de dette rééchelonnée en Club de Paris et en Club de Londres par l'administration publique en 2006; le paiement extérieur est comptabilisé dans les comptes de 2006. La créance supplémentaire de la Banque algérienne sur l'administration publique (l'avance au trésor) fera l'objet de prélèvements conformément aux modalités initiales de rééchelonnement des Clubs de Paris et de Londres sur la période 2007–11.

4/ Inclut les sommes dues au titre du rééchelonnement de la dette bloquées dans des comptes spéciaux à la Banque d'Algérie.

5/ Inclut les comptes postaux (CCP) et les dépôts auprès des établissements financiers non bancaires (3,4 milliards de DA en 2003); 4,6 milliards de DA en 2004; 8,0 milliards de DA en 2005).

Tableau 5. Algérie : Compte de patrimoine de la Banque d'Algérie, 2003–07

(en milliards de dinars algériens; en fin de période)

	2003	2004	2005	Projections	
				2006	2007
Avoirs extérieurs nets	2,325.9	3,109.1	4,151.5	5,561.3	7,303.0
Actif	2,419.7	3,173.2	4,171.8	5,564.5	7,306.4
Passif	93.7	64.1	20.4	3.3	3.4
Avoirs intérieurs nets	-923.7	-1,549.0	-2,488.4	-3,392.8	-4,480.2
Crédit à l'adm. publique (net)	-464.1	-915.8	-1,986.5	-2,763.4	-3,629.6
Créances sur l'adm. Publique	142.0	122.1	118.1	717.8	590.0
<i>Dont : Avance au trésor 1/</i>	599.7	479.1
Dépôts de l'administration publique 1/	606.1	1,037.9	2,104.6	3,481.2	4,219.6
Crédit aux banques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre crédit	0.7	0.6	0.8	1.6	1.6
Autres postes (net)	-460.3	-633.8	-502.7	-631.1	-852.2
Enchères de dépôts (- = injection de liquidité)	250.0	400.0	499.8	891.2	1,313.3
Monnaie de réserve 2/	1,152.3	1,160.1	1,163.3	1,277.2	1,509.5
Billets et pièces en circulation	787.7	882.5	930.3	1,037.5	1,223.1
Dépôts auprès des banques	364.6	277.6	233.1	239.8	286.4
Pour mémoire :					
Croissance de la monnaie de réserve (en %t)	36.1	0.7	0.3	9.8	18.2
Multiplicateur de M2	2.9	3.2	3.6	3.7	3.6
Ratio de réserves 2/	15.2	10.3	7.9	7.5	7.5
<i>Dont: Réserves obligatoires</i>	5.3	5.8	5.8	6.3	6.3
Ratio de monnaie	32.5	32.5	31.3	30.6	30.2
Taux de réescompte (en %) 3/	4.5	4.0	4.0	4.0	...
Taux des enchères de dépôts (en %) 4/	1.75	0.75	1.68	1.63	...

Sources: Banque d'Algérie; et projections et estimations des services du FMI.

1/ L'avance de la Banque algérienne au trésor concerne des remboursements précoces de dette rééchelonnée en Club de Paris et en Club de Londres par l'administration publique en 2006; le paiement extérieur est comptabilisé dans les comptes de 2006. La créance supplémentaire de la Banque algérienne sur l'administration publique (l'avance au trésor) fera l'objet de prélèvements conformément aux modalités initiales de rééchelonnement des Clubs de Paris et de Londres sur la période 2007–11.

2/ La monnaie de réserve dans les Statistiques financières internationales inclut les dépôts aux enchères.

3/ Pour 2006, à compter d'octobre.

4/ Pour 2006, à compter d'octobre. Moyenne de facilités d'une semaine et de trois mois. Exclut la facilité marginale de dépôts (taux : 0,3 % à compter d'octobre 2006).

Tableau 6. Algérie : Compte de patrimoine des banques créatrices de monnaie, 2003–07

(en milliards de dinars algériens, en fin de période)

	2003	2004	2005	Projections	
				2006	2007
Avoirs extérieurs nets	16.7	10.1	27.9	28.4	29.4
Actif	55.5	76.6	91.6	93.1	96.4
Passif	38.8	66.5	63.6	64.7	67.0
Avoirs intérieurs nets	2,426.2	2,695.3	2,916.6	3,329.1	3,979.5
Crédit intérieur	2,136.9	2,271.3	2,543.3	2,509.1	2,689.9
Crédit affecté à l'administration publique (net)	757.4	736.9	765.9	829.8	829.8
Crédit affecté à l'économie 1/	1,379.5	1,534.4	1,777.4	1,679.3	1,860.1
<i>Dont</i> : secteur privé	587.8	674.7	881.6
Autres postes (net)	-328.1	-257.2	-368.0	-321.3	-322.3
Enchères de dépôts	250.0	400.0	499.8	891.2	1,313.3
Réserves	373.8	280.6	194.3	250.1	298.5
Encaisse en banque	6.3	8.1	9.2	10.3	12.2
Dépôts auprès de la Banque d'Algérie	367.4	272.5	185.1	239.8	286.4
<i>Dont</i> : Réserves obligatoires	126.7	157.3	171.5	209.5	250.3
Dépôts auprès de la BA/Réserves obligatoires	2.9	1.7	1.1	1.1	1.1
Dépôts à vue	718.9	1,127.9	1,220.4	1,490.0	1,752.3
Dépôts à terme 2/	1,724.0	1,577.5	1,724.2	1,867.5	2,256.6

Sources: Banque d'Algérie; et projections et estimations des services du FMI.

1/ Inclut l'impact des restructurations des banques publiques. La conversion des créances des banques publiques sur les entreprises en créances sur l'administration publique se traduit par une baisse du crédit affecté à l'économie et par une hausse égale affecté à l'administration publique. L'ajustement a totalisé 213 milliards de DA en 2006. Le flux de nouveaux crédits à l'économie en 2003 (croissance annuelle de 17,5 %) a excédé la différence de stock entre 2002 et 2003, en raison de la dissolution de deux banques privées.

2/ Dans les statistiques financières internationales, les dépôts à terme excluent les dépôts devant être utilisés pour des importations.

Tableau 7. Algérie : Sélections d'indicateurs de vulnérabilité, 2003–06

(en % du PIB, à moins d'indication contraire)

	2003	2004	Est. 2005	Proj. 2006
Indicateurs financiers				
Dettes identifiées de l'administration centrale	43.8	36.6	28.4	22.6
Monnaie au sens large (variation en %, sur une base de 12 mois)	15.6	11.5	10.7	12.7
Rendement des bons du trésor - 13 semaines (en % par année) 1/	1.1	0.1	0.8	2.1
Rendement des bons du trésor à 13 semaines (réel; en % par année) 2/	-3.0	-2.0	-0.9	-1.0
Indicateurs extérieurs				
Exportations (variation en %, sur une base de 12 mois, en \$)	30.7	31.7	43.8	16.8
Importations (variation en %, sur une base de 12 mois, en \$)	11.2	34.5	10.6	6.6
Termes de l'échange (variation en %, sur une base de 12 mois)	9.7	13.6	30.0	9.4
Solde du compte courant	13.0	13.1	20.7	24.4
Solde du compte de capital et d'opérations financières	-2.0	-2.2	-4.1	-9.8
Réserves officielles brutes (en milliards de \$)	32.9	43.1	56.2	74.6
Engagements extérieurs à court terme de la banque centrale (en milliards de \$)	0.3	0.3	0.3	...
Position de la banque centrale en devises étrangères (en milliards de \$)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avoirs extérieurs à court terme du secteur financier (en milliards de \$)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Engagements extérieurs à court terme du secteur financier (en milliards de \$)	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Position du secteur financier en devises étrangères (en milliards de \$)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Réserves officielles (en mois d'importations de biens et services)	18.1	21.0	25.7	24.4
Ratio monnaie au sens large/réserves	140.4	119.6	99.9	86.8
Dettes extérieures totales	34.3	25.7	16.8	4.3
Ratio dette extérieure totale/exportations de biens et services	89.7	64.0	35.2	8.6
Ratio paiements d'intérêts extérieurs/exportations de biens et services	4.5	3.8	2.1	1.0
Amortissement extérieur/exportations de biens et services 3/	11.6	12.8	9.1	21.6
Taux de change (par \$, moyenne de période) 4/	77.4	72.1	73.4	72.9
Appréciation du TCER (sur une base de 12 mois) 5/	-9.5	0.6	-3.9	-0.1
Indicateurs de solidité financière				
Ratio de fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction du risque)	14.4	14.4	12.9	...
Banques publiques	14.0	13.9	12.0	...
Banques privées	19.4	21.2	23.7	...
Créances improductives brutes (en % de l'encours des prêts)	...	37.0	35.7	...
Banques publiques	...	39.2	38.2	...
<i>Dont</i> : liées au secteur privé	...	15.5	19.0	...
Banques privées	...	6.7	5.8	...
Provisions (en % des créances improductives)	...	46.3	49.3	...
Banques publiques	...	45.9	49.2	...
Banques privées	...	82.2	62.3	...
Rendement des actifs (en %)	0.4	0.3	0.4	...
Banques publiques	0.4	0.2	0.3	...
Banques privées	0.9	1.6	2.2	...
Rendement des capitaux propres (en %)	6.7	5.2	8.1	...
Banques publiques	6.2	3.4	5.6	...
Banques privées	12.6	23.5	25.4	...

Sources: Autorités algériennes; et projections et estimations des services du FMI.

1/À compter de la fin de décembre. Pour 2006, à compter de septembre.

2/ En utilisant l'IPC (fin de période).

3/ Inclut les paiements par anticipation.

4/ Pour 2006, à compter d'octobre.

5/ Pour 2006, à compter d'août.

Tableau 8. Algérie : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005

	1990	1994	1997	2000	2003	2005
Réduire l'extrême pauvreté et la faim						
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation ou le revenu national	...	7.0
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	...	2.0
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	6.0	...	5.0	...
Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)	...	0.5
Proportion de la population nationale sous le seuil de la pauvreté	...	22.6	12.2
% d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	...	12.8	...	6.0
Assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux net de scolarisation dans le primaire	93.2	...	92.1	94.2	96.0	97.0
Taux net d'achèvement des études dans le primaire	80.8	79.7	84.0	82.5	92.8	94.3
% d'écoliers commençant l'enseignement primaire et achevant la 5 ^{ème}	94.5	...	95.0	97.0	96.0	...
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	90.1	90.0
Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes						
Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national	2.0	...	7.0	3.0	6.0	6.2
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire	83.3	97.7	98.6	98.9
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	91.6
% des salariés dans le secteur non agricole qui sont femmes	8.0	10.8	15.6	12.2	15.5	...
Réduire la mortalité infantile						
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	83.0	88.0	92.0	80.0	84.0	81.0
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 de naissances vivantes)	54.0	43.0	...	37.0	...	35.0
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 enfants)	69.0	55.0	...	44.0	...	40.0
Améliorer la santé maternelle						
% d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	92.0	96.0	...
Taux de mortalité maternelle (estimée en fonction d'un modèle) pour 100 000 naissances vivantes)	140.0
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies						
Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	57.0	...
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	36.6	54.0
Nombre d'enfants devenus orphelins à cause du VIH/sida
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0.1	0.1	...
Proportion de cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS	132.6	125.8	113.6	105.5
Assurer un environnement durable						
% de la population ayant accès durablement à une source d'eau meilleure	94.0	85.0
% de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	88.0	92.0
% des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements
Émissions de dioxyde de carbone (en tonnes métriques par habitant)	3.0	3.1	...	2.8	2.9	...
Proportion de zones forestières	1.0	1.0	...	1.0
Énergie consommée (en kg d'équiv. pétrole) par 1 000 dollars de PIB (PPA) 2000	5.7	5.4	5.7	5.6	5.6	...
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)	5.0	5.0
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
APD par habitant (\$ courant)	5.2	10.6	8.6	6.6	7.4	9.7
Nombre d'abonnés au téléphone fixe et portable pour 1 000 habitants	32.1	40.5	48.6	60.6	114.3	215.4
Nombre d'internautes pour 1 000 habitants	...	0.0	0.1	4.9	20.4	26.1
Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants	1.0	2.6	4.8	6.6	8.3	9.0
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans	38.7	54.9	45.5	31.0

Source : Base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006.

Appendice I. Algérie—Relations avec le FMI

(au 31 octobre 2006)

A. Relations financières

Membre depuis le 26 septembre 1963; Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de Quote-part
Quote-part	1 254,70	100,00
Avoirs du FMI en monnaie	1 169,62	93,22
Position de réserves au FMI	85,8	6,78

Département des DTS	Millions de DTS	Part de l'allocation
Allocation cumulative nette	128,64	100,00
Avoirs	3,92	3,05

Achats et prêts en cours : Aucun.

Accords financiers

Type	Date d'approb.	Date d'exp.	Montant approuvé (millions de DTS)	Tirages (millions de DTS)
MEDC	5/22/95	5/21/98	1 169,28	1,169,28
Ac. de conf.	5/27/94	5/22/95	457,20	385,20
Ac. de conf.	03/91	3/31/92	300,00	225,00

Obligations envers le FMI

(en millions de DTS; données fondées sur l'utilisation actuelle des ressources et sur les avoirs actuels en DTS)

	En souffrance	À venir				
		2006	2007	2008	2009	2010
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges/intérêts	0,00	1,23	5,05	5,06	5,05	5,05
Total	0,00	1,23	5,05	5,06	5,05	5,05

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE : Sans objet.

B. Relations non financières

Régime de taux de change

Du 21 janvier 1974 au 1^{er} octobre 1994, le taux de change du dinar a été déterminé en fonction d'une parité fixe avec un panier de monnaies dont la composition était modifiée de temps à autre. Le 1^{er} octobre 1994, la Banque d'Algérie a adopté un régime de flottement dirigé en vertu duquel la valeur du dinar était assujettie à des séances quotidiennes de fixing faisant intervenir six banques commerciales. Le 2 janvier 1996, ce système a été remplacé par un marché de change interbancaire. À la fin de septembre 2006, la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du dollar EU s'établissait à 1 \$ = 72,12 DA, ce qui équivaut à 1 DTS = 106,47 DA. Les cours acheteurs et vendeurs sur le marché de change interbancaire ne sont assujettis à aucun plafond ou plancher, sauf dans le cas d'une marge de 0,017 DA entre les cours acheteurs et vendeurs de la Banque d'Algérie pour le dinar par rapport au dollar EU.

Le régime de change en est un de flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change. Toutes les recettes d'exportations d'hydrocarbures sont assujetties à une obligation de rétrocession. Selon les autorités, les limites concernant l'exécution de paiements au titre de transactions invisibles et de transferts courants, qui demeurent en vigueur depuis que l'Algérie a accepté les obligations relatives aux paragraphes 2(a), 3 et 4 de l'article VIII, revêtent un caractère indicatif. Les investissements directs en Algérie sont généralement affranchis de toute restriction ; des contrôles continuent de s'exercer sur les transferts et paiements au titre du compte de capital.

Dernières consultations au titre de l'article IV

Les entretiens de 2005 avec l'Algérie au titre de l'article IV ont eu lieu à Alger du 1^{er} au 16 octobre 2005. Le rapport des services du FMI (Rapport national N° 06/93) a été débattu par le Conseil d'administration le 13 février 2006 et rendu public le 9 mars 2006.

Assistance technique

- Un consultant du Département de la monnaie et des changes s'est rendu à Alger en février et en avril 2003 pour aider la Banque d'Algérie à mettre en place une capacité de contrôle et de réglementation bancaires.
- Un consultant du Département des finances publiques a séjourné à Alger en septembre et octobre 2003 pour donner des avis concernant le processus en cours de modernisation des douanes.
- Des experts du Département des systèmes monétaires et financiers se sont rendus à Alger en 2003 et 2004 pour donner des avis concernant la liquidation d'une banque, les inspections et contrôles bancaires, la gestion des réserves et les systèmes d'information à des fins de surveillance bancaire.
- Une mission du Département des finances publiques s'est rendue à Alger en mars 2004 pour donner des avis en matière d'administration des impôts.
- Un expert du Département des statistiques s'est rendu à Alger en mars 2004 pour donner

des conseils en matière de comptabilité nationale.

- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu à Alger en mai 2004 pour donner des avis sur la gestion des réserves de devises étrangères.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en juillet 2004 pour donner des avis sur la gestion de la liquidité et les instruments de politique monétaire.
- Un expert du Département des statistiques a séjourné à Alger en novembre/décembre 2004 pour donner des avis sur la comptabilité nationale.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers a séjourné à Alger en janvier et février 2005 pour donner des avis sur les contrôles bancaires.
- Un expert du Département des statistiques a séjourné à Alger en juin et juillet 2005 pour donner des avis sur l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en juillet 2005 pour donner des avis sur la gestion de la liquidité et les opérations monétaires.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique s'est rendue à Alger en juillet 2005 pour donner des avis sur le régime de change et le développement du marché de change.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu à Alger en octobre 2005 pour donner des avis sur la gestion des réserves de devises étrangères.
- Une mission du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendue à Alger en septembre 2005, en décembre 2005 et en mai 2006 pour donner des avis sur la restructuration des banques.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu plusieurs fois à Alger entre février et septembre 2006 pour aider la Banque d'Algérie à mettre en place une capacité de réglementation et de contrôle bancaires.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers a séjourné à Alger en janvier et février 2006 pour donner des avis sur les opérations monétaires et de change.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu à Alger en février et en mai 2006 pour donner des avis sur la gestion des réserves de change.
- Une mission du Département des statistiques s'est rendue à Alger en mai 2006 pour donner des avis sur les statistiques monétaires et financières.
- Un expert du Département des systèmes monétaires et financiers s'est rendu à Alger en mai 2006 pour donner des avis sur les systèmes de paiements.
- Une mission du Département des statistiques s'est rendue à Alger en mai 2006 pour donner des avis sur les statistiques de prix à la consommation.

Programme d'évaluation du secteur financier

L'Algérie a participé au Programme d'évaluation du secteur financier en 2003. Des missions ont été effectuées en mars et en juin 2003. Les conclusions ont été débattues avec les autorités en octobre 2003. Le Conseil d'administration s'est penché sur l'évaluation du secteur (Rapport pays du FMI No. 04/138) le 14 janvier 2004. L'évaluation a été publiée le 17 mai 2004.

Représentant résident / conseil

Aucun

Appendice II. Algérie—Relations avec la Banque mondiale

(au 31 octobre 2006)

La stratégie d'aide-pays de l'Algérie a été débattue par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 12 juin 2003 et un Rapport d'étape de la stratégie d'aide-pays a été distribué aux administrateurs le 9 août 2005. L'appui du Groupe de la Banque visant la période 2004–06 a pour objet : a) de renforcer la viabilité budgétaire et la gestion des recettes d'hydrocarbures pour poser les assises d'une croissance soutenue ; b) de supprimer les freins à la croissance menée par le secteur privé, notamment ceux qui influent sur le climat d'affaires, les PME, le secteur financier et le développement des infrastructures ; et c) d'appuyer les efforts de l'administration publique concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie assurant une meilleure prestation de services, notamment en matière d'approvisionnement en eau, de transport, d'habitation, de services environnementaux et de développement humain, permettant de combler les besoins essentiels de la population. L'appui du Groupe de la Banque mondiale repose sur trois principes : a) la sélectivité grâce à des interventions dans un nombre limité de domaines et le recours judicieux aux instruments de la Banque ; b) des approches programmatiques axées sur le transfert du savoir et le renforcement des capacités ; et c) les partenariats, le travail de proximité et la mise en commun des connaissances.

Le portefeuille de la Banque mondiale en Algérie comporte 7 opérations actives et 67 prêts fermés correspondant à des engagements cumulatifs nets de 4,3 milliards de dollars, dont 4,1 milliards ont été remboursés par anticipation. Les engagements nets au titre des 7 opérations courantes totalisent 83,5 milliards de dollars. Des 7 opérations, 4 seront fermées d'ici la fin de l'exercice 2007, ce qui laissera seulement 3 opérations représentant un engagement total net de 45,1 millions de dollars, dont 17,2 millions de dollars ont été décaissés. Depuis l'exercice financier 2003, aucun nouveau prêt n'a été approuvé. Au cours de l'exercice 2006, l'administration publique a remboursé par anticipation 637 millions de dollars au titre de 22 prêts de la BIRD, et annulé des prêts afférents à des opérations actives totalisant 176,9 millions de dollars.

Le travail analytique récent comprend des avis sur la pauvreté, le secteur du transport, le climat d'affaires et le contexte juridique (exercice annuel 2005). Un examen des dépenses publiques a été préparé pendant l'exercice 2006 (dans le cadre d'une étroite collaboration avec le FMI) et les résultats ont été soumis aux autorités dans le cadre d'un atelier de haut niveau tenu à Alger en juillet 2006. Au cours de l'exercice 2007, la Banque se propose de poursuivre son travail analytique sur l'impact macroéconomique du programme d'investissement public, le commerce et les questions relatives au marché du travail, et d'étudier les possibilités d'activités de renforcement des capacités visant la pauvreté et le système de statistiques. Parmi les autres travaux analytiques en cours, il convient de signaler un avis sectoriel sur l'éducation, l'assistance technique concernant le secteur financier, le secteur de la santé, les activités liées au programme Faire des affaires et des avis sur l'impact macroéconomique du programme d'investissement public, le commerce et le marché du travail.

Les autorités ont manifesté de l'intérêt concernant l'assistance technique remboursable (ATR) de la Banque mondiale. Les activités en cours dans ce domaine comprennent les préparatifs relatifs à la gestion privée des services d'eau dans trois villes, et le renforcement des capacités de la Caisse Nationale d'Équipement et de Développement (CNED). On prévoit que de nouveaux programmes d'ART démarreront bientôt dans le secteur de l'environnement et dans le cadre d'une entente avec Sonatrach.

Algérie—Relations financières avec la Banque mondiale
(au 31 octobre 2006)

	Total des engagements nets	Solde non décaissé						
(en millions de dollars EU)								
Opérations de prêts de la BIRD 1/ 67 prêts fermés 2/ 7 prêts actifs :	4 252,8							
-Secteur des télécommunications postales	8,7					1,2		
- Modernisation du système budgétaire	18,4					15,3		
-AT (énergie et mines)	18,0					6,6		
-Assistance technique (transport)	8,7					6,1		
-AT (financement hypothécaire)	5,5					1,4		
-Vulnérabilité au risque naturel urbain	10,8					5,2		
-Deuxième emploi rural	13,4					5,8		
Total des prêts actifs	83,5					41,6		
Remboursements	4 140,2							
Encours de la dette	117,1							
		<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Prêt net de la Banque mondiale (par exercice budgétaire) 3/								
Engagements		42	31	183	0	0	0	0
Décaissements		57	90	51	51	27	28,6	2,0
Service de la dette		286	306	296	270	224	788,7	8,7
Principal		162	194	201	197	174	748	5,5
Intérêts 4/		124	112	95	73	50	40,7	3,2
Transfert net 5/		-229	-216	-245	-219	-197	-760,1	-6,7

1/ IDA n'a effectué aucune opération en Algérie.

2/ Moins les annulations ; inclut les prêts d'ajustement.

3/ L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

4/ Inclut les charges.

5/ Égal aux décaissements moins le service de la dette.

Appendice III. Algérie—Questions statistiques

Les données que l'Algérie transmet au FMI à des fins de surveillance sont généralement adéquates, mais il y a de graves lacunes, notamment dans le cas des statistiques de finances publiques. L'insuffisance des ressources financières affectées à l'établissement de statistiques, le manque de coordination entre organismes publics et les préoccupations concernant l'exactitude et la diffusion des données provisoires sont en partie responsables de cette situation.

L'Algérie a décidé de participer au Système général de diffusion des données (SGDD) en février 2006. Les autorités ont nommé un coordonnateur national et sont sur le point d'établir des métadonnées. La participation au SGDD et les questions techniques seront débattues lors de la mission sur les statistiques multisectorielles qu'effectuera le Département des statistiques au début de 2007.

Secteur réel

Les données du secteur réel sont soumises au Département des statistiques (STA) de manière irrégulière et avec beaucoup de retard. Les données les plus récentes sur la comptabilité nationale parues dans les Statistiques de finances internationales (SFI) sont partielles et portent sur 2003. Les données commerciales sur les importations à prix courants sont établies au moyen de statistiques de la Direction du commerce. La mission de septembre 2002 sur les statistiques multisectorielles a recommandé que l'on donne la priorité à l'établissement de la comptabilité nationale selon le SCN 1993. Des missions d'experts sur le SCN se sont rendues à Alger en 2004 et 2005 pour aider le Bureau national de la statistique à mettre au point une comptabilité nationale trimestrielle.

Finances publiques

L'Algérie a transmis des statistiques de finances publiques (SFP) pour la période 1994–2002 en vue de leur parution dans l'Annuaire des statistiques de finances publiques (*GFS Yearbook*). Toutefois, la couverture institutionnelle des données se limite à l'administration centrale budgétaire, quoique au sens large, comprenant le budget central, le budget annexé et les comptes spéciaux du trésor. Des éclaircissements ont été sollicités des autorités concernant la base sur laquelle ces comptes ont été enregistrés (nette ou brute). Aucune donnée infra-annuelle n'est requise pour inclusion dans les Statistiques financières internationales.

La mission sur les statistiques multisectorielles de septembre 2002 a recommandé la désignation d'un coordonnateur et l'affectation d'au moins un économiste à l'établissement des données SFP. Les autorités n'ont pas encore donné suite à leur intention initiale d'attribuer le leadership en matière de SFP à la Direction générale de la comptabilité du Ministère des finances. Une première étape consisterait à établir un tableau de concordance automatisé entre la Balance générale mensuelle du Trésor, que celui-ci établit périodiquement, et la Situation résumée des opérations du Trésor (*SROT*) afin d'assurer une production en temps plus opportun des SFP trimestrielles et mensuelles, ainsi qu'un rapport plus à-propos au FMI des données trimestrielles rapprochant intégralement la SROT et les données budgétaires. Le passage en cours vers une charte renforcée des comptes du Trésor constitue une occasion idéale de réorganiser la façon dont les SFP sont établies en Algérie.

La mission recommande en outre que : a) la comptabilisation des recettes du Fonds de régularisation des recettes d'hydrocarbures (FRR) avec les recettes (plutôt qu'avec le financement) ; b) l'établissement de ventilations plus détaillées, notamment concernant au poste « autres transferts » ; c) la communication d'informations financières plus appropriée concernant les trois grandes opérations de prise en charge de dettes effectuées au cours de la dernière décennie ; et d) des travaux plus approfondis concernant les statistiques sur le financement et leur rapprochement avec les statistiques monétaires. La mission a constaté que le respect des normes du SGDD et de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) exigera des efforts considérables visant à élargir la couverture des données (consolidation des opérations de sécurité sociale et de Wilayate et, par la suite, d'autres organismes administratifs et des administrations locales).

Comptes monétaires

Les données monétaires sont généralement adéquates pour l'élaboration des politiques et la surveillance de la conjoncture économique. Plus précisément, la couverture s'est améliorée grâce à la consolidation des données de la banque nationale d'épargne (CNEP) commencée en décembre 1998 et les opérations bancaires effectuées par la société de fonds mutuel pour l'agriculture (CNMA-banque) commencée en janvier 2002. Toutefois, la communication de données relatives aux comptes de patrimoine par certaines banques commerciales appartenant à l'État n'est pas chronologiquement opportune, et la plupart des banques commerciales ne communiquent pas toutes les données requises pour établir la situation monétaire. Les données prudentielles communiquées par les banques ne sont pas présentées en temps opportun et, dans le cas des banques sous contrôle étatique, elles sont peu fiables. La mission sur les statistiques financières et monétaires de mai 2006 a réitéré une recommandation de vieille date en vertu de laquelle les banques seraient strictement tenues de respecter leurs obligations en matière de communication d'informations financières sous peine de sanction pécuniaire élevée. La mission a recommandé aussi d'élargir davantage la couverture des statistiques monétaires pour y inclure les opérations des sociétés de financement et d'entreprendre une révision importante de la vieille charte des comptes et des vieux principes comptables s'appliquant aux banques et aux sociétés de financement.

Balance des paiements

La mission de septembre 2002 sur les statistiques multisectorielles a fait les observations suivantes : a) les pouvoirs juridiques de la Banque d'Algérie de recueillir des données se limite uniquement aux institutions financières et bancaires ; b) les sources de données doivent être accrues en ajoutant aux données traditionnelles fondées sur les échanges des sondages auprès des entreprises ; c) il conviendrait de faire en sorte que le critère de résidence soit appliqué de manière plus rigoureuse et plus uniforme ; d) les données trimestrielles sont établies mais ne sont pas diffusées périodiquement ; et e) les données relatives à la position internationale en matière d'investissement ne sont pas établies. L'Algérie ne communique pas de données de balance de paiements au Département de statistiques, et il n'y a pas de données de balance de paiements dans les SFI ou dans le BOPSY. La question sera étudiée dans le cadre de la prochaine mission sur les statistiques multisectorielles.

ALGÉRIE—TABLEAU DES INDICATEURS HABITUELS REQUIS À DES FINS DE SURVEILLANCE
au 14 novembre 2006

	Date de la dernière observation	Date reçue	Fréquence des données ⁶	Fréquence des rapports ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	10/31/06	11/12/06	T	M	H
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	10/30/06	11/12/06	T	M	M
Monnaie de réserve/monnaie centrale	10/06	11/12/06	M	M	M
Monnaie au sens large	06/06	11/12/06	M	M	M
Compte de patrimoine de la banque centrale	10/06	11/12/06	M	M	A
Compte de patrimoine consolidé du système bancaire	06/06	11/12/06	M	M	A
Taux d'intérêt ²	08/06	09/25/06	M	M	M
Indice des prix à la consommation	08/06	09/25/06	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et compositions du financement ³ – Secteur des administrations publiques ⁴	06/05	10/01/05	T	I	A
Recettes, dépenses, solde et compositions du financement ³ – Administration centrale	06/05	10/01/05	T	I	A
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	06/05	10/01/05	T	I	A
Solde du compte des transactions courantes	06/05	08/31/05	T	T	A
Exportations et importations de biens et services	06/05	08/31/05	T	T	A
PIB/PNB	12/04	04/27/05	A	A	A
Dettes extérieures brutes	12/04	04/27/05	A	A	A

¹Inclut les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés, ainsi que les positions dérivées nettes.

²Déterminés tant par le marché que par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du trésor, des billets et des obligations.

³Financement des banques étrangères et intérieures et des établissements intérieurs non bancaires.

⁴Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extra budgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations étatiques et locales.

⁵Y compris la composition monétaire et les échéances.

⁶Quotidiennement (Q), Hebdomadairement (H), Mensuellement (M), Trimestriellement (T), Annuellement (A); Irrégulièrement (I); et non disponible (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Note d'information au public (NIP) N° 07/16
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 7 février 2007

Le FMI conclut les consultations de 2006 au titre de l'article IV avec l'Algérie

Le 10 janvier 2007, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu ses consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie.¹⁰

Contexte

- Le PIB réel a diminué provisoirement d'environ 3 % en 2006, notamment en raison d'une baisse de la production des hydrocarbures attribuables à des problèmes techniques. La croissance du PIB hors hydrocarbures s'est maintenue à 4 ½ %, en raison d'une activité soutenue dans le secteur des travaux et bâtiments, résultant de l'accroissement important des dépenses budgétaires, et dans l'agriculture. L'inflation est demeurée faible jusqu'au milieu de l'année, mais elle s'accélère suite notamment à un rebondissement des prix des produits alimentaires.

¹⁰ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, généralement une fois par an, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et de la politique économiques du pays. De retour au siège, elle rédige un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP résume les opinions des administrateurs exprimées lors du débat du conseil d'administration du xx janvier 2007 fondé sur le rapport des services du FMI.

- Les cours favorables des hydrocarbures sur les marchés internationaux ont consolidé davantage la position extérieure de l'Algérie. De 21 % en 2005, l'excédent du compte courant est censé progresser à 24 ½ % du PIB. Les réserves extérieures brutes ont atteint 70 milliards de dollars à la fin de septembre 2006 (2 années de couverture d'importations). Après un remboursement anticipé de la dette, notamment celle devant être remboursée aux membres des Clubs de Paris et de Londres, le ratio dette extérieure/PIB est passé de 17 % en 2005 à moins de 4½ % en 2006.
- La forte hausse des recettes d'hydrocarbures a permis une augmentation sensible des dépenses publiques. Le programme d'investissement public 2005–09 a pris beaucoup d'ampleur, et les salaires de la fonction publique ont augmenté en moyenne d'environ 15-16 %. On prévoit donc que le déficit primaire hors hydrocarbures passera d'environ 33 ½ % du PIB hors hydrocarbures en 2005 à presque 37½ % en 2006. Il n'en reste pas moins que l'excédent budgétaire global se maintiendra à environ 12 % du PIB en 2006.
- La politique monétaire est demeurée prudente, conformément à la volonté des autorités de maîtriser l'inflation. La Banque d'Algérie a continué d'absorber la plus grande part de la liquidité excédentaire du système bancaire au moyen d'enchères de dépôts en 2006. L'expansion du crédit à l'économie s'est ralentie.
- Des progrès ont été accomplis en matière de réformes structurelles. La privatisation d'une banque publique et la modernisation du système des paiements sont en cours. La gouvernance des autres banques publiques est en voie de consolidation et la surveillance est plus active, surtout grâce à des contrôles sur site. Toutefois, les créances improductives des banques publiques demeurent élevées. Le taux des impôts sur les bénéfices des sociétés a été réduit de 30 % à 25 % et la fiscalité des petites entreprises a été simplifiée par suite de l'adoption d'une taxe forfaitaire unique. La privatisation des entreprises publiques se poursuit et une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en janvier 2006.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les Administrateurs ont approuvé l'évaluation faite par les services du Fonds. Ils ont félicité les autorités pour leurs politiques macroéconomiques prudentes et ont accueilli favorablement les performances économiques encourageantes de ces dernières années, notamment la baisse du chômage, la croissance économique soutenue, la faible inflation et les situations budgétaire et financière extérieure confortables, en contexte de prix mondiaux du pétrole élevés.

S'agissant de l'avenir, les Administrateurs étaient d'avis que la stabilité politique accrue et la situation financière favorable offrent une fenêtre d'opportunité inestimable pour atteindre une croissance élevée et réduire le chômage, tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Ils ont souligné l'importance d'assurer une bonne gestion des ressources hydrocarbures et d'avancer vigoureusement dans les réformes structurelles pour accroître la productivité et améliorer le climat des investissements.

Les Administrateurs ont accueilli favorablement la réévaluation en cours des projets contenus dans le programme d'investissements publics et l'attachement des autorités à tenir compte des recommandations de la revue des dépenses publiques conduite en coopération avec la Banque Mondiale. Ils ont indiqué qu'étant donné les capacités d'absorption limitées, un rythme plus lent de mise en œuvre pourrait être souhaitable afin

d'assurer une qualité élevée du programme d'investissements publics et d'éviter des tensions excessives sur la politique monétaire. De plus, ils ont encouragé les autorités à concentrer les efforts sur l'exécution et le suivi des projets existants, l'accélération de la modernisation budgétaire et le renforcement de la gouvernance budgétaire en mettant en œuvre les recommandations du Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC).

Les Administrateurs ont noté l'intention des autorités de maintenir la viabilité budgétaire sur le moyen terme. Dans ce contexte, ils ont accueilli favorablement les nouvelles règles régissant le Fonds de Régulation des Recettes et ont recommandé de cibler un taux de rendement plus élevé. Ils ont été également encouragés par la récente conclusion du Pacte National Economique et Social, appuyant le lien entre les augmentations de salaires et la croissance de la productivité est les performances économiques dans le secteur hors hydrocarbures, notant que cela devrait contribuer à préserver la compétitivité de l'Algérie à mesure que l'économie se libéralise davantage.

Les Administrateurs ont félicité les autorités pour la conduite prudente de la politique monétaire qui a maintenu l'inflation sous contrôle. Au vu des flux extérieurs prévus, de l'augmentation projetée des investissements publics et de la hausse des salaires, les Administrateurs ont accueilli favorablement l'intention des autorités de poursuivre une politique monétaire serrée. Dans ce contexte, ils ont soutenu les intentions des autorités de maintenir le taux directeur de la Banque d'Algérie positif en termes réels et de continuer à gérer le taux de change de manière flexible.

Les Administrateurs étaient d'avis que les réformes dans le secteur financier et un approfondissement considérable de l'intermédiation financière seront nécessaires pour promouvoir l'activité du secteur privé. A cet égard, ils ont indiqué la nécessité d'avancer de manière décisive dans la privatisation de banques publiques, de renforcer la gouvernance des banques publiques restantes et de promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire, tout en évitant l'octroi de prêts bancaires aux entreprises publiques non viables. Les Administrateurs attendent avec intérêt la prochaine mise à jour du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF) de 2003.

Les Administrateurs ont accueilli favorablement la poursuite par les autorités du processus d'accession à l'OMC et leur intention de mettre en œuvre le plan d'action pour réduire les obstacles au commerce régional, suite à la conférence de 2005 sur la facilitation du commerce dans le Maghreb. Ils ont accueilli favorablement la promulgation du nouveau règlement de change visant à éliminer les ambiguïtés restantes en matière de convertibilité courante du dinar.

Les Administrateurs exhortent les autorités à accélérer les autres réformes structurelles, en particulier la simplification du système fiscal, la poursuite de la réforme en cours de l'administration des impôts et la modernisation de l'administration douanière. Ils ont également accueilli favorablement l'intention des autorités d'augmenter progressivement la transmission des prix mondiaux du pétrole aux prix intérieurs de l'énergie.

Les Administrateurs ont loué la politique algérienne de remboursement anticipé de la dette extérieure et ont encouragé l'Algérie, en tant que crédeur, à participer à l'initiative renforcée en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés et à obtenir une notation souveraine.

Les Administrateurs ont encouragé les autorités à intensifier leurs efforts pour améliorer la production et la diffusion des statistiques économiques et financières, y compris en bénéficiant de l'assistance technique dans le cadre du Système Général de Dissémination des Données.

Il est attendu que les prochaines consultations au titre de l'Articles IV auront lieu selon le cycle standard de 12 mois.

Les Notes d'information au public (NIP) sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif est de renforcer le suivi des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui-ci. Les NIP sont également diffusées après débat de questions de politique générale au Conseil d'administration, à moins que celui-ci n'en décide autrement dans un cas particulier.

Algérie : Sélection d'indicateurs économiques

	2002	2003	2004	Est. 2005	Proj. 2006
	(Variation annuelle en %, à moins d'indication contraire)				
Économie intérieure					
PIB réel	4.7	6.9	5.2	5.3	2.7
PIB réel hors hydrocarbures	5.3	6.0	6.2	5.1	4.5
Déflateur du PIB	1.9	8.3	10.6	16.5	9.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	1.4	2.6	3.6	1.6	2.2
Épargne nationale brute (en % du PIB)	38.8	43.5	46.3	51.2	56.3
Investissement national brut (en % du PIB)	31.2	30.5	33.3	30.5	31.9
	(en milliards de dollars EU, à moins d'indication contraire)				
Secteur extérieur					
Exportations, f.a.b.	18.7	24.5	32.2	46.3	54.1
Importations, f.a.b.	12.0	13.4	18.0	19.9	21.2
Compte courant (en % du PIB)	7.6	13.0	13.1	20.7	24.4
Solde du compte de capital	-0.7	-1.4	-1.9	-4.2	-11.2
Réserves officielles brutes	23.1	32.9	43.1	56.2	74.6
Idem, en mois d'importations de la prochaine année	17.0	18.1	21.0	25.7	24.4
Dettes extérieures (en % du PIB)	39.7	34.3	25.7	16.8	4.3
Ratio du service de la dette (en % des exportations)	22.6	17.9	17.6	12.5	22.6
Termes de l'échange (détérioration -)	-8.6	9.7	13.6	30.0	9.4
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-7.6	-9.5	0.6	-3.9	-0.1
	(en % du PIB)				
Finances de l'administration centrale					
Recettes totales	35.3	37.0	36.2	41.0	41.9
Dépenses totales et capacité de financement	35.0	29.2	29.3	29.1	30.0
Solde budgétaire global (déficit-)	0.2	7.8	6.9	11.9	11.9
	(Variation annuelle en %, à moins d'indication contraire)				
Monnaie et crédit					
Avoirs extérieurs nets	33.9	33.4	33.1	34.0	33.7
Crédit intérieur	8.0	-1.4	-8.6	-18.2	-19.4
Crédit à l'administration publique (net)	0.4	-5.3	-13.2	-24.7	-17.0
Crédit à l'économie 2/	17.5	8.9	11.2	15.8	-5.5
Monnaie au sens large	17.4	15.6	11.5	10.7	12.7
Taux d'intérêt (taux de réescompte de la banque centrale en pourcentage) 3/	5.5	4.5	4.0	4.0	4.0

Sources: Autorités algériennes ; et projections et estimations des services du FMI.

1/ Pour 2006, à compter d'août.

2/ Si l'on exclut l'impact de la restructuration des banques publiques, le crédit à l'économie a augmenté en de 6.5 % en 2006.

3/ Pour 2006, à compter d'octobre.

Intervention de Monsieur Mirakhor sur l'Algérie
Réunion 07/ du Conseil d'Administration
10 janvier 07

Mes autorités remercient les services du FMI pour un rapport et des analyses spécifiques bien ciblés. Elles apprécient la haute qualité du dialogue, conseils et assistance technique du Fonds et attachent une grande valeur au soutien de la Direction et du Conseil d'administration pour les efforts de réforme consentis par l'Algérie. Elles partagent globalement l'évaluation des services du Fonds en matière de développements économiques récents, de défis et de politiques requises pour l'accélération de la croissance.

La conduite de politiques macroéconomiques prudentes et la mise en œuvre continue des réformes structurelles, en contexte de prix de pétrole plus élevés et d'amélioration de la situation politique et sécuritaire, ont soutenu les récents développements économiques favorables. Faisant suite aux taux de croissance élevés, à la faible inflation et aux fortes situations budgétaire et extérieure sur la période 2001-05, les performances économiques demeurent bonnes en 2006. Alors que la production d'hydrocarbures a baissé pour des raisons de maintenance et d'amélioration des capacités de production, le secteur hors hydrocarbures a continué à croître à un taux appréciable, soutenu par une forte activité dans les secteurs de la construction, des services et de l'agriculture, résultant en une baisse du chômage. La politique monétaire a maintenu l'inflation sous contrôle, la situation budgétaire s'est renforcée davantage, l'excédent global atteignant 12 % du PIB en contexte de revenus plus élevés, et la situation financière extérieure s'est nettement améliorée, l'excédent du compte courant dépassant 24 % du PIB, permettant davantage d'accumulation de réserves de change. Tel qu'indiqué dans le rapport des services du Fonds (Encadré 2), avec le règlement de la question de la dette Russe, le Gouvernement a accéléré le remboursement de la dette extérieure, y compris aux créanciers du Club de Paris et du Club de Londres, ramenant le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB à 4.5% contre 34 % à fin 2003.

Les autorités demeurent fortement engagées à poursuivre leur programme de réformes afin de renforcer la participation du secteur privé dans l'économie, de réduire davantage le chômage et d'améliorer les conditions de vie de la population, tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Les actions prioritaires incluent la mise en œuvre soutenue du Plan de Consolidation de la Croissance (PCC) 2005-09, le renforcement de

l'intermédiation financière et l'amélioration du climat des investissements. La viabilité budgétaire demeure l'ancrage dans la stratégie des autorités. L'accumulation substantielle de l'épargne dans le Fonds de Régulation des Recettes au cours des dernières années reflète la gestion prudente des revenus des hydrocarbures et permettent le financement des investissements dans l'infrastructure et les secteurs sociaux. Les investissements dans l'infrastructure sont ainsi amenés à augmenter sur le moyen terme pendant que les investissements dans les secteurs sociaux sont concentrés sur le logement, l'éducation et la santé. Les autorités sont déterminées à renforcer la qualité des investissements publics et accordent donc une attention particulière aux recommandations de la revue des dépenses publiques récemment effectuée avec l'assistance de la Banque Mondiale. Une attention particulière est accordée au maintien du rythme de mise en œuvre en phase avec les capacités d'absorption de l'économie. Des efforts soutenus seront également dévolus à la maîtrise des dépenses courantes. Tel que le notent les services du Fonds, l'augmentation récente des salaires est intervenue largement pour compenser la forte compression du pouvoir d'achat par le passé. Dorénavant, les principes contenus dans le Pacte National Economique et Social (PNES), récemment conclu entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats des travailleurs, guideront la formulation de la politique salariale. En plus du soutien qu'il consacre aux efforts d'amélioration du climat d'investissement, de renforcement de la productivité et de privatisation des entreprises publiques, le PNES dispose que les augmentations des salaires seront liées à la productivité et à la performance économique dans le secteur hors hydrocarbures. De plus, les syndicats des travailleurs ont indiqué qu'il n'y aura pas de demandes d'augmentation générale des salaires au cours des quatre prochaines années.

Les autorités entendent poursuivre le renforcement des revenus hors hydrocarbures. Capitalisant sur les progrès réalisés à ce jour en matière d'amélioration de l'administration fiscale, y compris par la mise en place d'une Direction des Grandes Entreprises, la restructuration des directions régionales et locales des impôts se poursuit. De plus, les autorités poursuivent la simplification du système fiscal et d'exemptions et la modernisation de l'administration des douanes et ont sollicité l'assistance technique du FMI dans ces domaines. Elles ont également l'intention d'augmenter progressivement les prix intérieurs de l'énergie, tout en veillant à atténuer l'impact sur les segments vulnérables de la population.

Des progrès sont accomplis en matière de modernisation de la gestion budgétaire et de renforcement de la transparence budgétaire. A cet égard, une nouvelle classification budgétaire a été préparée et un projet de loi organique des finances publiques sera bientôt soumise au Parlement. Les règles régissant l'utilisation des ressources du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) ont été amendées pour permettre le financement direct du

déficit hors hydrocarbures, en phase avec les conseils des services du FMI. Les autorités ont l'intention de poursuivre la mise en œuvre des autres recommandations du Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) en matière fiscale de 2004, y compris l'introduction d'un cadre budgétaire à moyen terme vers 2009.

La politique monétaire prudente a maintenu l'inflation sous contrôle. Eu égard aux pressions inflationnistes potentielle, émanant de flux financiers externes plus élevés et de dépenses additionnelles, la Banque d'Algérie continuera à absorber l'excès de liquidité dans le système bancaire, tout en maintenant son taux directeur positif en termes réels. En même temps, elle maintiendra sa politique de taux de change flexible. En phase avec les recommandations des services du Fonds, les autorités ont préparé un projet de nouveau cadre réglementaire pour améliorer les systèmes de change et de paiements extérieurs, qui sera promulgué prochainement.

Les réformes du secteur financier avancent, en phase avec les recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF). Le renforcement de la supervision bancaire se poursuit, avec l'assistance technique du Fonds, notamment à travers l'amélioration des inspections sur place. Les procédures plus rigoureuses d'agrément des banques contribuent à améliorer la santé du secteur. En contexte de fort soutien politique, le rôle de la Commission bancaire s'est renforcé. La gouvernance des banques publiques est en voie d'amélioration à travers un suivi rigoureux des contrats de performance et l'élimination des déficits quasi-budgétaires. Les efforts sont également concentrés sur l'amélioration de la gestion des risques et du contrôle interne, et des plans sont en cours de préparation pour traiter la question des prêts non performants. La concurrence dans le secteur sera renforcée davantage avec la privatisation d'une première banque publique, attendue pour le début de l'année, avec l'assistance d'une banque d'affaire de renommée internationale. Des progrès importants ont été accompli en matière de modernisation du système des paiements avec le lancement en 2006 du système de Règlements Bruts en Temps Réel et de la compensation électronique. Les autorités sont déterminées à maintenir ces efforts pour renforcer et approfondir l'intermédiation financière. La mise à jour prochaine du PESF devrait contribuer à identifier des voies utiles dans ce sens.

L'analyse spécifique sur les perspectives de croissance en Algérie offre des conseils utiles en matière d'amélioration du potentiel de croissance du pays. L'étude conclut que « les résultats appuient les priorités des autorités en matière de réformes », y compris la modernisation du système bancaire et financier, davantage de libéralisation de l'économie et l'amélioration du climat d'investissement. Des efforts soutenus sont consentis pour améliorer la gouvernance, prévenir la corruption, renforcer le système judiciaire et réduire le coût de l'entrepreneuriat. Un nombre de mesures a été déjà pris, y compris la baisse des

contributions sociales des employeurs, la facilitation de la délivrance de titre de propriété et la simplification des procédures d'établissement d'entreprises. L'amélioration de l'intermédiation financière, en contexte de renforcement de la confiance, devrait permettre d'accroître le niveau du crédit au secteur privé et d'en rehausser la qualité. Les autorités progressent également dans leur programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques et ont réalisé des avancées importantes en matière de libéralisation du commerce extérieur. Elles demeurent engagées dans la mise en œuvre résolue de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne et à progresser vers l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce. Des efforts en cours pour promouvoir la coopération entre les pays du Maghreb, y compris dans les domaines du commerce et de la finance, devraient contribuer à améliorer les perspectives économiques. Dans ce contexte, elles apprécient hautement les efforts du Directeur Général dans ce processus.